

DÉBAT PUBLIC ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Du 11 septembre 2020 au 27 novembre 2020

Compte-rendu intégral Réunion publique Mercredi 28 octobre 2020

SALLE/ADRESSE :	Quai Mansion, Salle Colbert + Porcelaine Thès, Quai Mansion, Palais des Congrès, 56100 Lorient
PARTICIPANTS :	56 personnes
DÉBUT > FIN :	18 h 00 à 20 h 40 (durée du REC : 3 h 30)
QUESTIONS-RÉPONSES :	4 questions

CPDP :

M.	Laurent	PAVARD	Président de la Commission particulière du débat public
Mme	Karine	BESSES	Membre de la Commission particulière du débat public

Intervenants :

M.	Bertrand	DURIN	Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne
Mme	Gro	WAERAAS DE SAINT MARTIN	Directrice de programme – RTE France
Mme	Fabienne	ALVAREZ	Directrice d'études – Géonomie
M.	Olivier	BRISSET	Chargé de concertation – RTE

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Bonsoir, nous allons commencer notre réunion. Nous sommes moins nombreux que prévu, l'aggravation de la situation sanitaire à mon avis est une explication probable du fait que nous n'avons pas le plein aujourd'hui. Nous attendions plus de 70 personnes, bon. Nous allons commencer pour ne pas prendre de retard.

Je rappelle les consignes habituelles, donc la salle a été espacée pour qu'il y ait à peu près 1 m entre chacun d'entre vous, chacun a son masque, donc conservez-le, s'il vous plaît, jusqu'à la fin de la réunion y compris lorsque vous serez appelés à intervenir au micro. Et puis vous avez à disposition du gel à l'entrée. Donc je suis Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public. Je suis à la tribune avec ma collègue Karine BESSES, et puis ce soir, nous avons une réunion qui est consacrée aux questions de raccordement à terre. On a beaucoup parlé de ce qu'il se passait en mer jusqu'à présent, mais il y a aussi la partie raccordement au réseau électrique de transport. Et pour cela, il y a une partie qui commence au moment où les câbles électriques arrivent au littoral, il y a la question de l'atterrissage, ça s'appelle l'atterrissage, c'est-à-dire le franchissement de la limite terre/mer, et ensuite, l'itinéraire jusqu'aux équipements de RTE qui sont donc, RTE vous expliquera ça tout à l'heure très bien, qui sont notamment un outillage, une station d'interconnexion au réseau de transport. Donc notre réunion fera une large part à RTE ici présent, on a également la présence de Bertrand DURIN qui représente donc la DGEC, nous avons Madame Gro DE SAINT-MARTIN, Madame ALVAREZ, qui vous parlera des études qui ont été réalisées, et puis Monsieur BRISSET qui est également de RTE.

Après un premier rappel sur les principales caractéristiques du projet, nous aurons une première séquence d'échanges. Ensuite, Madame ALVAREZ parlera des études environnementales réalisées sur les cinq zones. Nous aurons ensuite une présentation des ateliers, et ensuite, nous vous mettrons à contribution de façon à essayer de sortir un certain nombre de critères de choix des zones de raccordements qui ont été étudiées par RTE, et donc nous nous repartirons entre deux ateliers, ces deux salles qui sont à cet étage et l'étage du dessus, vous aurez des tables et on vous donnera une documentation tout à fait importante qui a été préparée par RTE. Et puis à l'issue de ces ateliers qui vont se dérouler sur une cinquantaine de minutes, il y aura une phase de restitution et d'échange avec la salle dans cet amphithéâtre avant une séquence de conclusion, et donc vers 20h30, si nous respectons l'horaire.

Nous attendons une déclaration du président de la République à 20h00, elle sera suivie par notre chargée de mission et nous ferons une annonce en temps utile quand nous saurons à quelle sauce nous allons être mangés dans les jours qui viennent. Probablement des mauvaises nouvelles quant à la façon dont notre débat a été prévu pour les jours et les semaines qui viennent, probablement une modification de nos conditions de réunion et également probablement de notre calendrier, mais ça, il est encore trop tôt pour le dire et nous communiquerons là-dessus en temps utile. Voilà.

Quelques mots sur le projet, donc ça, c'est ce qui figure dans le dossier de saisine. Vous verrez que RTE a très largement affiné son étude, donc la partie orange de cette carte est celle dont on va essentiellement parler ce soir, vous avez la zone d'étude du raccordement qui est le pointillé rouge, et puis la zone avec un liseré rouge/violet qui est la zone d'étude dont on a déjà beaucoup parlé dans les réunions précédentes. Notre débat public, jusqu'à ce jour, consistait en réunion générale pour informer le public et en particulier dans les secteurs les plus concernés par le projet, notamment dans les îles et à Quiberon. Nous avons en principe une réunion à Concarneau la semaine prochaine, des réunions thématiques destinées à approfondir un certain nombre d'aspects du projet, donc des réunions d'approfondissement et d'information dont celle de ce soir est l'une des dernières. Nous avons des réunions prévues à partir de la semaine prochaine, et cette semaine d'ailleurs également, sur les usages de la mer, et nous verrons si nous pouvons les tenir telles qu'elles sont prévues.

Et à partir de novembre, donc le 10 novembre jusqu'à fin novembre, une réunion de synthèse, nous essaierons de recoller ou faire un recollement de l'ensemble des éléments qui ont été portés au débat, notamment pour la localisation des futurs projets, s'ils se font. Et puis ensuite, donc une phase de rédaction du compte-rendu. Voilà. Je ne vais pas être plus long, je vais donner la parole à la maîtrise d'ouvrage, donc Bertrand DURIN, qui vous parlera des contours généraux du projet. On va commencer, je pense, par le petit film habituel et quelques diapositives. Ensuite, RTE vous parlera plus en détail des questions de raccordement.

Voilà, je vous donne la parole.

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, effectivement, avant de rentrer plus en détail dans le projet, nous vous proposons une petite vidéo qui présente les grands principes de ce projet et son contexte.

Diffusion d'une vidéo

Avant de vous parler du contexte de ce projet et notamment le contexte national et international, peut-être quelques mots sur la maîtrise d'ouvrage. Donc ce projet, comme ça vous a été indiqué dans le film, est porté par le ministère de la Transition écologique que je représente ce soir. Je suis Bertrand DURIN, je suis en poste à la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement et je suis directeur de projet débat public énergies marines renouvelables. Ce projet associe également RTE et évidemment qui pourra présenter son travail et de quelle façon ils interviennent dans ce projet, mais également la Région Bretagne. J'en profite pour saluer André CROCQ qui est présent ce soir. La Région Bretagne est associée au titre de la loi pour un État au service d'une société de confiance qui lui permet d'être associée à cette démarche du débat public.

Donc ce projet s'inscrit dans une perspective large donc de transition énergétique donc par deux lois, la France a matérialisé ses engagements internationaux notamment ceux de l'Accord de Paris de décembre 2015, donc la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 et la loi énergie climat de 2019 donc qui fixent un certain nombre d'orientations, notamment celle de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La neutralité carbone, ça signifie que l'ensemble des émissions liées au mode de vie des Français doivent être compensées, absorbées par les différents réservoirs que sont les océans, les prairies, les forêts, par exemple. Pour ça, évidemment, il y a un certain nombre de transitions à mener, notamment la baisse de consommation d'énergie finale. Donc l'objectif est de 50 % entre 2012 et 2050, avec un point d'étape de -20 % d'ici 2030. Pour baisser la consommation de l'énergie d'émissions de gaz à effet de serre, il faut réduire la consommation d'énergies fossiles, d'où cet objectif de 40 % de réduction entre 2030 et 2012. Pour arriver à une évolution du bouquet énergétique global, avec une part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale de 33 % avec un effort particulier de 40 %, la part dans la production d'électricité doit atteindre 40 %, la part d'énergies renouvelables, avec une réduction de la part de production nucléaire à 50 % d'ici 2035.

Donc ces éléments sont les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie qui a fait l'objet d'un débat public... Ça ne va pas dans le bon sens... Est-ce qu'on peut passer à la diapo suivante, s'il vous plaît ? Ma souris ne fait pas ce que je veux. Voilà, très bien, merci. Donc la programmation pluriannuelle de l'énergie a fait l'objet d'un débat public mené par une commission du débat public comme celle qui nous réunit ce soir, a fait également l'objet d'une consultation du public après les modifications liées au retour de la CPDP et de la CNDP, donc a fait l'objet d'une consultation entre janvier et février 2020, et a été publiée par décret en avril 2020. Et donc cette programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit le développement de parcs éoliens flottants et posés sur l'ensemble des façades, et en particulier pour le projet qui nous réunit ce soir, un premier parc d'éoliennes flottantes de 250 MW au sud de la Bretagne.

La particularité, mais ça va nous permettre de passer la parole à RTE, c'est que ce projet prévoit bien des parcs flottants au sud de la Bretagne, donc avec une première phase avec un parc attribué après une procédure d'appel d'offres fin 2021/début 2022 pour 250 MW. Elle sera complétée par un second projet attribué à partir de 2024. La programmation pluriannuelle de l'énergie, comme son nom l'indique, prévoit un calendrier avec une attribution périodique de projets, et donc cette deuxième phase portera sur 500 MW et bénéficiera d'un raccordement mutualisé, mais c'est bien l'objet de notre soirée de ce soir.

Je vous remercie, je passe la parole RTE pour la suite.

Mme Gro WAERAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Merci beaucoup, Bertrand. Donc avant de rentrer dans le vif du sujet, la zone d'implantation du raccordement et les caractéristiques techniques du projet, quelques mots sur nos attentes en tant que maître d'ouvrage du raccordement pour ce soir. En fait, nous, ce qu'on souhaite pouvoir faire, c'est discuter avec vous sur les caractéristiques des zones, sur ce que vous connaissez, les zones que vous voyez comme particulièrement favorables pour le passage du projet ou au contraire particulièrement défavorables. En fait, c'est la première étape de longues années qui vont nous mener du débat public jusqu'à la mise en service du projet qui est prévue à horizon 2028. Nous aurons le

temps. Après le débat public, en fait, on va engager une concertation avec vous tous dans les territoires qui s'appelle la concertation Fontaine qui partira de la zone d'étude qui sera définie suite au débat public, s'il se poursuit, jusqu'à ce qu'on appelle un fuseau de moindre impact, donc c'est le corridor de raccordement qui a le moins d'impact sur l'environnement. Et ensuite, on arrivera à l'enquête publique qui est définie par des tracés de quelques centaines de mètres seulement, et ce tracé défini suite à la conduite d'un tas d'études, et notamment l'étude d'impact qui est un peu la pièce maîtresse des demandes d'autorisations qu'on formulera à ce stade-là du projet. Mais ça, ce sera dans quelques années. Ce soir, on est là pour débattre de la zone d'implantation large du raccordement.

Donc la zone d'implantation du raccordement, c'est la partie verte qui vous voyez sur la carte ici et que vous avez déjà vue sur les cartes présentées par Monsieur PAVARD, donc on va débattre de cette partie-là. Alors maintenant, qu'est-ce que le raccordement, en fait ? De quoi on parle ? Qu'est-ce qu'on cherche à planter dans cette zone ? Si la souris de bien me suivre... Voilà. Le raccordement électrique, donc ça commence où ? Ça commence avec le poste électrique en mer. Ça, c'est ce que vous voyez tout à gauche de la partie raccordement qui est détournée. De quoi parle-t-on ? En fait, c'est une plate-forme qui est construite sur ce qu'on appelle un jacket, c'est un peu comme la Tour Eiffel. Là-dessus, on a une plate-forme. Sur cette plate-forme, des équipements électriques qui permettent d'élever le niveau de tension en mer. À quoi ça sert ? Ça sert à réduire les pertes et à réduire le nombre de câbles nécessaires entre les éoliennes. Pour la sous-station ou le poste électrique en mer, il y a peut-être une dizaine de câbles pour 750 MW. Quand on sortira du poste électrique en mer, il n'y en aura plus que trois. Trois câbles qui seront installés en deux étapes, une première étape pour le premier projet de 250 MW, et une deuxième étape pour le second projet de 500 MW. Au total, trois câbles.

À quoi ressemble un câble sous-marin ? Ça ressemble à ça. Si vous voyez, là. C'est un câble avec trois phases, triphasé, c'est ce qu'on utilise en France, et ça à cette taille-là, comme un ballon de foot, à peu près. Et on pose ce câble dans une tranchée en mer qui ensuite est recouverte, ensouillée, donc enterrée ou alors protégée par des enrochements si le sol n'est pas suffisamment meuble pour me permettre de l'ensouiller. Donc ce câble chemine jusqu'à ce qu'on appelle l'atterrage, donc ça, c'est au niveau du littoral et on va en parler aujourd'hui. Au niveau du littoral, on installe une espèce de domino qu'on appelle chambre d'atterrage ou boîte de jonction où on relie le câble sous-marin et le câble souterrain. Ça, vous pouvez le voir devant la table, là. Vous voyez, les fourreaux, et à l'intérieur de chacun des fourreaux, un câble. Ça, c'est le câble terrestre. Donc cette jonction permet de faire dans un domino la jonction entre la partie marine et la partie terrestre du raccordement. Une fois qu'on a fait ça, on chemine à terre jusqu'à un premier poste qu'on appelle le poste de compensation intermédiaire de l'énergie réactive. J'admets que c'est un nom un peu compliqué, qu'est-ce que ça veut dire ? En fait, quand la distance de raccordement augmente, on produit, le câble produit lui-même ce qu'on appelle de l'énergie réactive. Ça, c'est une forme d'énergie qui prend de la place dans le câble sans être utile pour transiter l'électricité. Donc il faut nettoyer, c'est un peu comme une pollution à l'intérieur du câble. Il faut l'enlever. Et pour ça, on installe des équipements spécifiques qu'on appelle les équipements de compensation à terre. Donc c'est comme un poste électrique normal, comme vous le voyez sur les photos. On va revenir dessus tout à l'heure. Et ensuite, on termine l'acheminement jusqu'au poste électrique à terre. Et là, l'énergie aura transité depuis le parc jusqu'à ce poste pour être injectée sur le réseau, et ensuite consommée chez vous avec une bonne qualité qui vous évite d'avoir des clignotements le soir quand vous êtes devant votre télévision ou un livre.

La distance de raccordement. Ce n'est pas neutre, en fait. On vous a diffusé tout à l'heure une brochure à l'entrée, vous l'aurez quand vous serez en salle pendant le deuxième temps de débat ce soir. Là, on est dans le temps de l'information, après, on aura un temps d'échanges et de discussions, de concertation. La distance de raccordement, c'est un élément important. En fait, vous voyez sur cette carte, côté RTE, on a cherché à regarder, si le parc éolien a été installé plutôt plus près des côtes ou moyennement loin des côtes, ou très loin des côtes, quel serait l'impact finalement sur la consistance du raccordement, donc les éléments à installer sur le foncier nécessaire. Et ce qu'on observe, c'est que, quand on compare ces trois cas que vous voyez sur les slides, si on prend le premier cas, où on est loin, 65 km, dans ces cas-là, il faudrait que le poste de compensation soit situé au plus près du littoral, à moins de 5 km, et il nous faudrait 3 ha de surface pour l'installer. En revanche, c'est le cas inverse, si on est au plus près, si le poste électrique et le parc étaient au plus près des côtes, par exemple à 35 km, à ce moment-là, le poste électrique de compensation n'aurait besoin que d'un seul hectare, donc trois fois moins, finalement, et pourrait être installé plus loin des côtes, à environ 15 km. Ensuite, on a le cas n°2, qui est le cas un peu intermédiaire, où là, il faudrait qu'on soit près des côtes, mais on n'aura besoin que de 2 ha. Voilà, donc on a ces trois cas. En gros,

on peut résumer en disant que dès qu'on va loin, plus, en fait, finalement, la surface nécessaire à terre pour le raccordement est importante. Ça va de 1 à 3 en termes de surface pour ce poste de compensation. Et de la même manière, quand on regarde le volet économique des choses, plus on va loin, plus ça va coûter cher, évidemment, parce qu'il y a plus de câbles, mais aussi plus d'équipements de compensation. Entre notre cas 3 et notre cas 1, par rapport au scénario médian, on a un coût qui va augmenter de 10 % ou de baisser de 10 %, ce qui va avoir un impact sur votre facture, bien évidemment.

Alors, maintenant, on va rentrer plus en images sur ce que je vous ai dit seulement avec des paroles et des schémas jusqu'à présent. L'atterrissage, de quoi on parle ? On arrive sur une plage, là, on voit sur les photos le cas de Saint-Nazaire, le cas du projet de raccordement du parc éolien de Saint-Nazaire dont vous avez peut-être entendu parler, et le cas, à droite, du projet d'interconnexion IFA 2 qui est une liaison électrique entre la France et la Grande-Bretagne. Et dans les deux cas, enfin dans le premier cas pour Saint-Nazaire, vous voyez la première image qui a été prise pendant les travaux, on a utilisé ce qu'on appelle la technique de la tranchée ouverte, c'est-à-dire qu'on creuse la tranchée, on pose des fourreaux et ensuite on tire le câble. Donc l'image de gauche montre à peu près ce que l'on voit pendant cette phase de travaux. La seconde image montre ce qu'on voit une fois qu'on a fini les travaux. Vous voyez que l'impact du raccordement, au niveau de l'atterrissage, c'est essentiellement pendant la phase travaux. Après, on ne peut pas voir qu'il y a un câble sous la plage, sauf le petit panneau qui dit qu'il y a quand même un câble en dessous. Deuxième cas, c'est le cas de l'interconnexion IFA 2 : là, on était avec une technique en fourrage dirigé avec une plate-forme installée sur un parking avant la plage, et la technique de forage dirigé permet de passer sous la dune, donc sans impacter finalement les dunes devant la plage. Donc ça, c'est une technique qu'on utilise quand il y a des espèces protégées identifiées dans les dunes. Il faut évidemment que les conditions soient favorables pour pouvoir le faire. De la même manière que pour Saint-Nazaire, vous voyez le parking qui est en cours de réhabilitation après les travaux, on ne verra rien non plus, de la même manière.

On continue notre cheminement. On arrive sur la liaison électrique souterraine. Là, je vais vous montrer en images comment ça se passe. Avec un film, plutôt exactement.

Diffusion d'une vidéo

Voilà pour la liaison souterraine. Alors on va continuer, on va passer ces images, je pense, parce que le temps passe vite. Le poste électrique, maintenant. On en a parlé, le poste de compensation à terre qui dépend de la distance et qui doit être placé plus ou moins loin du littoral pour être efficace et supprimer cette énergie réactive qui empêche l'énergie utile d'arriver jusqu'à chez vous. La surface nécessaire, on l'a vue, entre 1 et 3 ha. Le poste électrique de raccordement, lui, là, vous voyez une image assez typique d'un poste de 225 kV existant, c'est ça qu'on aura besoin de construire pour ce projet, et lui, il aura une surface de 7 ha, à peu près. Donc pour les deux postes, un de compensation et un de raccordement, au total, la surface dont on a besoin, qu'on va chercher à identifier avec vous tout à l'heure dans les ateliers, ça va être de l'ordre de 10 ha maximum.

Maintenant, dernière question, et là on va rentrer sur la partie zone de raccordement : où va passer le projet ? Je passe la parole à Olivier BRISSET.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Bonsoir. Donc effectivement, initialement, on vous a présenté donc une aire d'étude relativement élargie, en fait qui part de Concarneau et qui va pratiquement jusqu'à Vannes pour ce raccordement terrestre, donc câble et poste électrique. Et aujourd'hui, en fait, on a appliqué des premières mesures ERC, en fait, on vous propose de revoir un petit peu à la baisse cette vaste aire d'étude en la découpant en 5 zones plus réduites. Donc c'est bien des propositions, rien n'est figé pour le moment, on a encore le temps de travailler sur la définition de ces zones. On va l'affiner également tout à l'heure dans les ateliers, et puis tout au long du cours de la concertation dite Fontaine qu'on vous a présentée tout à l'heure.

Donc ces mesures ERC, c'est quoi ? Ce sont des mesures d'évitement, de réduction et de compensation qui peuvent s'appliquer dès le début d'un projet, donc c'est ce qu'on a fait pour ce projet dès le stade du débat public. Et en fait, ce qu'on vous propose d'exclure d'ores et déjà, c'est des zones particulièrement importantes en termes de biodiversité ou en termes d'enjeux humains.

Donc je vais vous en citer quelques-unes, tout d'abord vous voyez sur la carte le nord de la zone sous le pointillé, il y a une ligne de 400 000 V. Initialement, on avait intégré cette ligne 400 000 V pour pouvoir construire notre poste sous cette ligne à 400 000 V. En fait aujourd'hui, la ligne 225 000 V qui figure

en vert peut accueillir la production d'un parc éolien. En fait, déjà, on va réduire la frange nord de cette aire d'étude. Et ensuite, on va arriver à 5 aires d'étude en excluant notamment par exemple toute la zone de Vannes, puisqu'en fait, on avait intégré le poste qui est situé sur la commune de Vannes, on s'est aperçu que le poste est complètement saturé avec peu de possibilités d'extension de ce poste. On a évité également le site Natura 2000 de la Ria d'Étel, on imagine mal remonter la Ria d'Étel avec un câble. Et puis ensuite, tous les secteurs où il y a énormément d'anses, de méandres et de vasières par rapport à cette rivière. On a évité également une partie du Blavet et de la petite mer de Gâvres, puisqu'en fait, la petite mer de Gâvres bénéficie d'un arrêté de protection biotope. On a évité également les zones densément agglomérées de Lorient, Ploemeur et Caudan, et on a évité également une partie du Scorff, de la vallée du Scorff et donc de ses rives importantes. On évite aussi la Laïta, c'est une zone Natura 2000. Bien que ce ne soit pas interdit de passer dans une zone Natura 2000, on se propose de l'éviter. Et également, forêt domaniale de Carnoët, on ne voit pas trop l'intérêt effectivement aller dans ce secteur-là. Les vallées du Belon, vallée de l'Aven et du Ster Goz également nous paraissent judicieuse à écarter, mais je le répète, c'est une proposition. Et également, éviter le bourg de Trégunc, quand on se rapproche du secteur de Concarneau. En fait, ensuite, on a tout un secteur qui va se situer de la pointe de Trévignon jusqu'à Concarneau qui nous paraît extrêmement difficile du point de vue technique, notamment pour les atterrages. On se propose également d'exclure ces zones. Voilà, je le répète, c'est vraiment des propositions qu'il va falloir donc continuer à discuter ensemble. Merci.

Je vais laisser la parole à Madame ALVAREZ pour présenter, effectivement faire un zoom zone par zone, mais auparavant, nous avons un échange avec la salle.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Oui, on a une quinzaine de minutes pour des questions/réponses. Donc je vais vous donner la parole si vous avez des questions, des interventions. Nous avons des hôtessees qui ont des micros et qui viendront les présenter. Comme d'habitude, ne les prenez pas, on vous les tend. Voilà, Monsieur ?

M. Jean-Gabriel SAMZUN, retraité

Oui, bonjour, Jean-Gabriel SAMZUN, scaphandrier en retraite, 40 ans de boulot le long de la côte. Ma question, quelles que soient d'ailleurs les 5 zones, c'est l'extension, en fait entre je dirais les 30 m, 30 40 m de profondeur où le câble va être soumis à la houle, la rive et à la côte, c'est-à-dire qu'il semblera difficile de conserver les câbles enterrés à moins de les recouvrir par un énorme sarcophage de béton. J'ai l'expérience, parce qu'il y a des tuyaux, je me suis occupé de beaucoup de tuyaux dans ce coin-là et de câbles également.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Merci, alors peut-être quelques précisions sur la façon dont les câbles sont déroulés en mer et protégés ?

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Nous allons lancer des études en mer pour qualifier effectivement la nature des fonds, des études géophysiques, géotechniques. L'objectif de ces études, c'est de déterminer le meilleur passage possible. Une fois qu'on a affiné le débat public, on sait à peu près où on va, le point A, le point B. Donc sur ces bases, on regarde la profondeur d'ensouillage qui est nécessaire, qui est possible. Si jamais on est obligé de passer dans une zone où l'ensouillage n'est pas possible, il y a plusieurs moyens de protection qui sont mis en œuvre de façon générique dans le monde pour les câbles de puissance. Donc la première technique, c'est ce qu'on appelle l'enrochement, c'est-à-dire qu'on enroche par-dessus les câbles pour le protéger, et ce volume, la pente est définie de façon à tenir compte de la pêche, par exemple, pour que ça puisse, pour qu'on puisse continuer à chaluter par-dessus, et aussi, évidemment, sont dimensionnées pour bien protéger, pour que le câble résiste à tout instant par rapport à la houle et au courant. La deuxième technique, c'est ce qu'on appelle les matelas de béton. C'est également une technique possible qui est assez largement mise en œuvre. Après, il y a des coquilles en fonte aussi qui sont aussi possibles. Voilà, donc on détermine les moyens de protection en fonction des fonds marins et des conditions spécifiques de site qu'on va étudier de façon plus approfondie dans ce qui suit après le débat public.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Voilà, j'espère que ça répond à votre question, Monsieur. Enfin bon, il y a déjà du câble de centrales électriques en mer, pas tellement en France, mais les Allemands, les Anglais ont une expérience assez longue. On a quand même des relations avec les Anglais sous forme électrique, aussi.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Oui, nous avons un câble que nous exploitons depuis 1986, donc nous avons une certaine expérience et des défauts sur ce câble que nous avons réparé. Donc nous avons été amenés à installer des enrochements complémentaires, par exemple.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Voilà. Autre question ? Monsieur, devant, à vous.

Mme Chantal HOLZHAUER, citoyenne

Madame.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Oui.

Mme Chantal HOLZHAUER, citoyenne

Chantal HOLZHAUER, j'habite Névez, je suis simple citoyenne affiliée nulle part, ce qui me donne une certaine liberté de penser et de dire les choses. Donc je vais faire d'abord une petite remarque générale, et ensuite je vais parler précisément de ces points d'atterrages et des postes de compensation.

J'ai écouté en vidéo avec intérêt le mot d'accueil de Monsieur le Maire de Lorient le 11 septembre 2020. J'ai noté sa grande implication et celle de son équipe municipale dans le projet du parc éolien flottant. Un projet, dit-il, « porté assez largement pendant la campagne des municipales à Lorient ». Il dit être « heureux que la CNDP mette l'accent sur un projet qui mérite un débat démocratique, pédagogique et explicatif ». Pour moi, la démocratie, c'est que tout le monde dispose de l'information au même moment. Je constate donc qu'à Lorient, fin février/début mars, campagne municipale oblige, l'information est donnée, même portée. Alors qu'à Névez, et d'autres communes alentour, c'est le 7 septembre que la population est partiellement informée par la plaquette du projet distribuée dans certains secteurs uniquement. Je me suis donc tournée vers la mairie de Névez pour avoir des informations complémentaires. À mon grand étonnement, c'est moi qui ai apporté la plaquette que le secrétaire de mairie n'avait pas eue. Devant les remarques des différentes personnes, je sais qu'une réunion a été planifiée le 3 novembre à Concarneau, probablement annulée pour cause de Covid, le débat public pourra-t-il être prolongé ?

Lorient porte le projet haut et fort, mais sans réelle nuisance visible du parc éolien, et sans les désagréments occasionnés par le raccordement terrestre. J'ai découvert sur le document RTE « zone d'étude pour le raccordement à terre » que 5 zones étaient potentiellement proposées pour étude. Les communes sont-elles averties ? Je me tourne donc vers Monsieur DURIN, alors je ne sais pas, excusez-moi, j'avais mis Monsieur BOURDON et LOPEZ parce que j'avais visionné les autres conférences, ou leurs représentants pour leur demander de faire le nécessaire pour que chaque commune de ces 5 zones, soit 49 communes, reçoivent en urgence les documents RTE « raccordement à terre » sous le format papier offrant plus de lisibilité, ou diffuser par voie de presse les différentes zones. Les recherches sur Internet ne sont pas très écologiques.

Mes questions maintenant : comment les communes d'une même zone vont-elles se concerter ? Les intérêts de chaque commune sont différents, les retours financiers peut-être aussi. Qui va chapeauter la concertation ? À noter que sur le document « FR-131-2010, dunes et côtes de Trévignon », les communes de Trévignon et Névez, jusqu'à Rospico sont en zone Natura 2000. Dans le dossier de RTE, la zone E est identifiée comme « littorale majoritairement couverte par un site Natura 2000 ». Et cependant, RTE propose ce site comme zone éventuelle d'atterrage. RTE est-il en capacité d'outrepasser cette loi Natura 2000 ? Ensuite, j'ai une question pour Monsieur PAVARD. L'enquête publique qui aura lieu plus tard, je ne sais pas en quelle année, mai 2022, peut-être 2023, je ne sais pas, sera-t-elle impactée par le vote récent du 2 octobre à l'Assemblée nationale de l'article 25 de la loi ASAP ? Donc c'est le projet de loi pour l'accélération et la simplification de l'action publique. Merci de votre écoute.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Bien, il y a plusieurs questions. D'abord, mes excuses, avec le masque et la lumière, je vous ai donné du « Monsieur ». Je vous présente mes excuses à ce sujet.

Il y a plusieurs questions, alors d'abord sur l'information du public. Le rôle de la commission que je préside, je travaille avec mes collègues sur le sujet, est d'assurer l'information la plus complète et la plus exhaustive, la plus transparente possible du public en général. Vous avez cité la plaquette, elle a été distribuée dans à peu près 110 000 boîtes aux lettres de l'ensemble de la zone littorale concernée à la fois par le projet en mer, mais également par le raccordement. C'est comme ça que vous l'avez reçue, je pense, dans votre boîte aux lettres.

Intervention hors micro

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

En tout cas, ils étaient dans la zone, je parle sous le contrôle du secrétaire général, ils étaient dans la zone de distribution. 110 000 boîtes aux lettres, quand on fait du boîtage, il y a toujours des gens qui n'ont pas reçu...

Intervention hors micro

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Madame, attendez, si vous ne parlez pas dans le micro, ce n'est pas enregistré. Ça, c'est le point que je voulais vous donner. Je vais peut-être répondre tout de suite sur la loi ASAP. La loi ASAP s'appliquera évidemment à la suite des opérations de ce projet, puisqu'elle concerne notamment les projets éoliens en mer, et notamment le fait que le gouvernement pourra, avant même la fin du débat, commencer à présélectionner certains candidats industriels. Je le constate avec vous, la Commission nationale du débat public a fait une communication à ce sujet, je vous invite à en prendre connaissance sur notre site, sur le site du débat sur lequel vous avez beaucoup d'informations, notamment celle-ci. Pour ce qui concerne les questions, donc il y en a qui concernent plus RTE, je ne sais pas si Gro DE SAINT-MARTIN ou Bertrand DURIN veulent répondre, ?

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Je peux répondre sur la partie de la diffusion du dossier du maître d'ouvrage que vous réclamez, c'est une question qu'on s'est posée à l'origine dans la communication. Finalement, comme l'a expliqué Monsieur PAVARD, il y a eu un boîtage d'un certain nombre de documents avec effectivement peut-être les petits loupés qui peuvent arriver. Mais concernant le dossier du maître d'ouvrage, c'est un dossier socle qui fait une cinquantaine de pages complété par à peu près, de mémoire, 150 pages complémentaires. Il avait été envisagé d'en mettre à disposition dans l'ensemble des mairies, vous comprendrez que pour des questions liées à la crise sanitaire, on n'avait pas de documents qui étaient plastifiés et qui permettaient de garantir que le feuilletage soit sans danger. L'ensemble des documents sont disponibles sous format numérique sur Internet. Néanmoins, j'entends votre remarque et nous avons déjà demandé à la direction générale de l'énergie et du climat d'étudier les possibilités, effectivement, de mettre à disposition dans l'ensemble des mairies différents documents papier.

Concernant la loi ASAP et l'enquête publique, alors je ne connais pas en détail l'article, donc je vais répondre en mon nom personnel et pas dans mes fonctions, mais il me semble qu'effectivement, il a pu être écrit à un moment donné que les projets pour lesquels une concertation publique avait eu lieu, l'enquête publique serait remplacée par une concertation publique. Le projet qui nous préoccupe aujourd'hui n'est pas concerné par cette disposition. Ici, nous n'avons pas une concertation publique, nous avons un débat public. Donc ce n'est pas la même procédure, et c'est, derrière, si j'ai bien compris l'article tel qu'il avait été écrit, mais il a peut-être été remanié depuis, c'est pour ça que je m'exprime sous toutes réserves, ce projet fera bien l'objet d'une enquête publique dans le schéma différent. Mais je ne sais pas si Monsieur BOMPARD, avec qui j'en ai discuté, a des éléments complémentaires à apporter pour répondre à votre question.

Concernant les zones Natura 2000, je peux vous donner des éléments, mais je pense que RTE sera mieux placé que moi pour le faire.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

OK, je vais répondre aux questions qui concernent plus RTE, je pense. Donc il y avait une première question sur comment les communes vont-elles être concertées, et qui va chapeauter la concertation, finalement, de ces communes qui peuvent avoir des intérêts divergents. En fait, ça touche bien à la concertation Fontaine qui va démarrer une fois que le débat public est terminé. Et cette concertation est chapeautée par le préfet, donc le préfet informe et écrit à l'ensemble des communes concernées par la zone d'étude donc qui, après le débat public, pourra être la zone A, B, C, D, E ou un mix, selon la discussion qu'on va avoir ce soir. Et on a une première phase qui porte sur la définition plus précise de l'aire d'étude, et ensuite, on regarde ensemble tous les fuseaux de raccordements qui sont envisageables, on étudie l'impact environnemental et sur les villages, chacun de ces fuseaux. Ensuite, on en discute avec les maires individuellement. RTE fait du porte-à-porte, discute avec toutes les communes concernées, et ensuite, on fait une réunion. C'est le préfet qui chapeaute ça, une réunion de conclusion où on valide le fuseau de moindre impact qui fera ensuite l'objet d'une étude d'impact. Donc ça, c'était pour la question sur la concertation.

Ensuite, zones Natura 2000, est-il possible d'implanter un raccordement comme ça, dans une zone Natura 2000 ? Ça dépend. En fait, ça dépend du document d'objectifs de la zone Natura 2000 en question. Donc ce n'est pas une interdiction, il n'y a pas d'interdiction d'y passer, ça se regarde de façon très attentive, ça s'étudie de façon très approfondie avec des études à la clé. Et ensuite, c'est un bilan complet qui est réalisé des différentes alternatives à étudier. Et si l'alternative qui a le moins d'impact est celle qui passe en zone Natura 2000, c'est possible. Mais évidemment, ce n'est pas un critère favorable pour le choix d'une zone.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Voilà, donc on va prendre peut-être encore une question. Juste pour la réunion de Concarneau, Madame, nous attendons les annonces présidentielles ce soir, donc nous serons évidemment obligés de nous y plier. Ça ne veut pas dire qu'elle sera annulée, ça veut dire qu'elle sera organisée soit différemment, soit plus tard. Mais nous avons bien compris et entendu le message, et le public du Finistère sera bien évidemment associé au débat.

Une dernière question. Jean-Pierre, tu voulais intervenir ? On va te donner un micro, sur l'aspect loi ASAP.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, sur la loi ASAP. Là, j'interviens en temps que membre de la Commission nationale du débat public dont vous trouvez la lettre de la présidente sur notre site CPDP. Alors maintenant, c'est l'article 25 ter suite à la Commission mixte paritaire. Ça ne change pas la procédure telle que ça a été exposé, ça ouvre la possibilité effectivement au dialogue concurrentiel avant la fin du débat public, mais ça ne change pas la procédure telle que ça a été présenté au départ. Évidemment, cette position n'a pas reçu un aval favorable de la Commission nationale du débat public tant qu'elle considère qu'il faut mener le débat public jusqu'au bout avant d'ouvrir le dialogue concurrentiel.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Une question, là, une dernière. Armand QUENTEL, si j'ai bien reconnu. Bonsoir.

M. Armand QUENTEL, comité national des pêches

Oui, bonsoir. Armand QUENTEL, pour le comité des pêches. Alors, chacun sait que tous les chemins mènent à Rome, mais est-ce qu'on peut croire que ce n'est pas l'implantation de la zone des 250 MW qui serait quelque part déterminante pour ensuite orienter la zone d'atterrissage ? Puisque je veux bien croire qu'on mette une zone de production à l'est, et dans ces cas-là, ne serait-ce pas le déterminant majeur, un déterminant vraiment important pour ne pas envoyer le câble carrément à l'ouest ? Pour le sentiment que j'ai, c'est qu'on est censé répondre aujourd'hui, j'ai découvert qu'il y avait deux ateliers ce soir, on est censé répondre en faisant une proposition de zone pour l'atterrissage. Mais on ne peut pas savoir tant qu'on n'a pas l'élément suffisamment, j'allais dire, instauré, robuste qui dirait où est la zone de production. Et là, j'ai l'impression qu'on tricote un petit peu à l'envers.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Oui, votre question/intervention est parfaitement pertinente. Alors ce soir, on ne va pas choisir une zone, on va essayer de trouver, en tout cas de vous faire exprimer des priorités sur le caractère plus ou moins favorable de telle ou telle zone, mais bien évidemment, et là je vais demander à RTE de terminer sur ce point-là, il y aura évidemment une détermination forte de la zone d'atterrissage en fonction de la localisation en mer. Ça paraît effectivement assez clair que si la zone d'installation en mer est à l'est, ce sera plutôt à l'est qu'on passera pour l'atterrissage, même chose pour l'ouest. Si vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

C'est bien la recherche d'un binôme, en fait, il y aura une interaction entre la zone, ce n'est pas uniquement le choix de la zone du projet en mer qui va déterminer la zone d'atterrissage, c'est bien une interaction entre les deux, il y a bien binôme. Ce qui peut être fait aujourd'hui, c'est de réfléchir à si la zone est plutôt ici, à ce moment-là, c'est plutôt cette zone d'atterrissage qui peut être vue comme prioritaire, et si elle est ailleurs, ce sera ailleurs.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

C'est le problème de la poule et de l'œuf. On commence peut-être par la poule, mais on va parler des œufs, normalement. Enfin, on a déjà parlé des œufs depuis un certain temps. On peut peut-être donner la parole maintenant à Madame ALVAREZ pour présenter les études. Vous avez 20 minutes, 25 minutes.

Mme Fabienne ALVAREZ, directrice d'études – Géonomie

Oui, je vais essayer d'aller relativement vite.

Donc je vais vous présenter les principaux éléments de l'étude bibliographique qui a été réalisée pour le raccordement terrestre au niveau des 5 zones d'étude. Donc l'étude a consisté en un recensement des données de l'environnement concernant 4 thèmes principaux :

- le milieu physique avec la topographie, les zones superficielles et souterraines, la géologie, les risques naturels,
- le milieu naturel avec tout ce qui est zonage réglementaire, les inventaires du type Natura 2000, ZNIEFF, sites du conservatoire du littoral, la réserve naturelle,
- le milieu humain avec les zones urbanisées, les zones d'activités, les grandes infrastructures,
- et enfin le patrimoine avec tout ce qui est sites classés ou inscrits, monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables.

Donc cette analyse a pour but de déterminer les grandes caractéristiques de chaque zone d'étude afin de définir les potentialités ou les enjeux de chacune de ces zones vis-à-vis du raccordement terrestre. Donc je vous propose maintenant de passer en revue les 5 zones qui ont été déterminées.

Donc d'abord la zone A. La zone A se situe, c'est la zone qui se situe le plus à l'Est de la zone, de la grande zone d'étude qu'il y avait auparavant, elle est délimitée côté Est par Auray, il y a le golfe du Morbihan, Auray et la presqu'île de Quiberon. Et côté Ouest, par Étel. Donc quelques données génériques, il y a 11 communes de concernées avec notamment Erdeven et Pluharnel au sud, et Pluvigner au nord. Ce sont toutes des communes qui sont situées dans les Morbihan, la superficie est de 189 km², et la densité est de 138 habitants au kilomètre carré. On voit en haut de l'aire d'étude, en vert, les lignes à 225 000 V sur lesquelles il faudra se raccorder.

Donc concernant le milieu physique, on a un réseau hydrographique très ramifié, principalement orienté sur un axe Est/Ouest, et composé essentiellement de petits cours d'eau secondaires. Nous avons un captage d'eau potable au nord de la zone d'étude, et on a une côte sableuse dont l'ensemble du trait de côte évolue diversement selon les secteurs. Sur certains secteurs, il y a des avancées, et sur d'autres, il y a du recul.

Pour le milieu naturel, les principaux milieux d'intérêt, les milieux riches, les sites Natura 2000, ZNIEFF, conservatoire du littoral se situent au niveau du littoral, c'est ce qui est noté, il y a une tâche, ce qui est en rose. Il y a également quelques secteurs un peu plus ponctuels au niveau de certains cours d'eau. Autrement, on voit que la couverture boisée est relativement importante, mais les bois

sont très découpés, très morcelés et complétés par des prairies et lacs qui s'articulent encore de part et d'autre des cours d'eau. On voit presque le dessin des cours d'eau avec la couverture boisée.

Pour le milieu humain, donc en marron, ce sont les principaux bourgs, on voit qu'ils ponctuent régulièrement la zone d'étude. Il y a un bâti diffus omniprésent sur l'ensemble de l'aire d'études, il y a des zones d'activité installées principalement au niveau de la route départementale 165. Tout ce qui est camping, villages de vacances se situent au niveau du littoral, et on a un espace agricole qui se partage entre cultures céréalières et prairies. En grandes infrastructures, on a la route nationale 165 et la voie ferrée qui passe en parallèle, et on a un réseau de routes départementales qui est relativement bien maillé.

Enfin, le patrimoine, on voit qu'il y a de très nombreux monuments historiques, principalement concentrés côté sud vers le littoral et qui correspondent principalement à des dolmens, des tumulus auxquels s'ajoutent des croix, des chapelles, des églises, des châteaux. Ces monuments historiques, on voit, sont cernés par un périmètre rouge, des cercles rouges qui correspondent à des périmètres de protection de 500 m dans lesquels l'avis des architectes des bâtiments de France est requis.

On va continuer par la zone B, qui, elle, est délimitée côté Est par Étel, et côté Ouest par le Blavet et Lorient. Donc là, on a 9 communes de concernées, ce sont toutes des communes du Morbihan, la superficie est de 115 km² et la densité de population est plus importante puisqu'elle est de 245 habitants au kilomètre carré. Là encore, on a un réseau hydrographique ramifié, mais cette fois plutôt axé Nord/Sud, alors que tout à l'heure c'était plutôt Est/Ouest. On a deux captages d'eau potable, et ce qu'il y a autour, c'est les périmètres de protection des captages, je ne l'avais pas précisé tout à l'heure. Et on a une côte sableuse, des dunes, dont l'ensemble du trait de côte avance. Tout à l'heure, on avait une avancée et un recul, là, on n'a que de l'avancée.

Là encore, les milieux les plus intéressants du point de vue du milieu naturel se situent au niveau du littoral avec, là encore, des sites Natura 2000, des ZNIEFF, des sites du conservatoire du littoral. On a, comme pour la zone A, quelques secteurs plus ponctuels aux abords des cours d'eau et des boisements encore très nombreux, mais toujours de la même façon, très découpés, très morcelés avec quelques prairies, beaucoup moins que sur la zone A, et toujours situées aux abords des cours d'eau.

Pour le milieu humain, on a deux gros bourgs qui, pareil que tout à l'heure, qui ponctuent régulièrement la zone d'étude, on a également un bâti diffus toujours très présent, des zones d'activité installées à proximité de la route départementale. Sur le littoral, des hôtels, des gîtes et un espace agricole qui est dédié plus particulièrement aux cultures céréalières et aux légumes. En grandes infrastructures, toujours la route nationale 165 et la voie ferrée qui passe en parallèle, et là encore, un réseau de routes départementales bien maillé.

Pour le patrimoine, on a beaucoup moins de monuments historiques que pour la zone A, on a quelques monuments qui correspondent à des dolmens, des alignements, toujours les croix, les chapelles, les églises, les châteaux, notamment le château de Kerlivio et son parc qui forment la grosse tache rouge qu'on voit côté nord, et le grand site des dunes sauvages de Gâvres à Quiberon qui couvre le littoral.

Donc on va passer à la zone C. Donc la zone C est délimitée à l'Est par le Blavet et Lorient, et côté Ouest par la Laïta. Donc là, on a 9 communes qui sont concernées par l'aire d'étude, 7 communes sont des communes du département du Morbihan, et 2 sont des communes du Finistère. Sur cette aire d'étude, on a un réseau hydrographique toujours pareil, très ramifié avec beaucoup de petits cours d'eau qui s'organisent principalement de part et d'autre du Scave et qui ont un axe Est/Ouest. Par contre, au sud, au sud de la zone d'étude, les cours d'eau se font plus rares. On a deux captages d'eau potable avec leurs périmètres de protection, et une côte à dominante rocheuse avec quelques belles plages. Le trait de côte évolue uniquement dans les secteurs sableux.

Comme pour les deux zones d'études précédentes, les milieux les plus intéressants se situent au niveau du littoral, au niveau de la côte avec toujours du site Natura 2000, beaucoup d'espaces des sites du conservatoire du littoral, et puis quelques secteurs plus ponctuels au niveau du Scorff. Là encore, des boisements très découpés, mais on voit que la couverture forestière est beaucoup moins importante que sur les zones A et B. Elle est vraiment concentrée au niveau des cours d'eau uniquement. On a un petit peu le même schéma avec toujours des gros bourgs qui ponctuent l'aire d'études, toujours ce bâti diffus, toujours ces zones d'activité installées à proximité de la route départementale, mais en plus, là, c'est la grosse tache violette au milieu, c'est l'aéroport de Lorient – Bretagne-Sud et la base aéronavale de Lann-Bihoué qui occupent des territoires assez importants.

L'espace agricole est principalement dédié aux cultures céréalières et aux légumes, et on a toujours notre route nationale 165, la voie ferrée en parallèle, et un réseau de routes départementales toujours bien maillé, mais plutôt orienté Est/Ouest, alors que sur les précédentes, on avait vraiment un quadrillage.

Pour le patrimoine, on a peu de monuments historiques, juste quelques-uns, mais on a un immense site inscrit qui protège, qui vise à protéger les rives du Scorff. C'est la grande marque rouge.

Donc on avance, et maintenant, on est à la zone D. La zone D est délimitée côté Est par la Laïta, et côté Ouest par le Belon. Donc là, on est dans le département du Finistère, les 12 communes concernées sont du département du Finistère. On a 183 km² de superficie, et une densité plus faible de 117 habitants au kilomètre carré. Donc on reprend notre déroulé, donc on a un réseau hydrographique, on voit toujours très ramifié avec de nombreux petits cours d'eau. Il y a côté nord tout un ensemble qui est organisé de part et d'autres de l'Isole, et l'Isole, on voit, barre carrément le nord de l'aire d'étude. On a un réseau côtier qui est aussi un réseau de cours d'eau côtier très développé côté sud, et on a 4 captages d'eau potable. La côte qui est rocheuse n'évolue pas, il n'y a pas d'avancée ou de recul. Il y a, comme pour les autres zones d'étude, les milieux les plus intéressants se situent au niveau du littoral, de façon un petit peu moins importante que les précédentes, et des boisements, on voit, la couverture boisée est beaucoup plus faible, et vraiment limitée aux abords des cours d'eau, et on voit presque le dessin des rivières, on peut suivre les rivières avec le couvert forestier.

Le bâti, les zones urbaines, contrairement aux autres, vraiment se concentrent côté littoral. On a toujours notre bâti diffus qui est assez omniprésent, toujours les zones d'activité au niveau de la route départementale, la route nationale 165, des gîtes, des hôtels, des campings qui sont du côté littoral, et toujours cet espace agricole consacré essentiellement aux cultures céréalières et aux légumes. On a toujours de grandes infrastructures, la route nationale et la voie ferrée, qui, cette fois, ne passe plus en parallèle, elles sont distantes l'une de l'autre. Et on a un réseau de routes départementales, cette fois, qui est vraiment orienté Est/Ouest. Il n'y a plus ce mariage qu'il y avait précédemment.

Pour le patrimoine, on a peu de monuments historiques, mais par contre, on a un immense site inscrit sur le littoral qui vise à protéger les rives de l'Aven et du Bélon, et ainsi tout le littoral entre les rivières de Brigneau et de Merrien.

Et enfin, on arrive à la zone d'étude E donc qui, elle, est délimitée côté Ouest, côté Est par le Bélon et l'Aven, et côté Ouest par Concarneau et le Moros. Donc là, on a 8 communes de concernées, 8 communes du Finistère avec une densité de 148 une superficie, pardon, de 148 km² et une densité de 165 habitants au kilomètre carré. On a un réseau hydrographique qui toujours est très ramifié avec toujours de nombreux petits cours d'eau notamment au niveau côtier, et des rivières, là, qui sont beaucoup plus importants côtés nord avec l'Aven, l'Eval, le Moros. On a deux périmètres de protection qui occupent des superficies assez importantes, et le littoral se partage entre la côte rocheuse et la plage, et le trait de côte évolue très très peu. Comme pour les 4 zones d'études précédentes, les milieux les plus intéressants, les plus riches se situent au niveau du littoral, là encore, on a des directives, on a Natura 2000, avec en plus, là, une protection plus particulière pour tout ce qui est oiseaux, et pareil, de nombreux sites du conservatoire du littoral. Les boisements sont comme la zone D, vraiment limités à la proximité des cours d'eau.

Les zones urbaines sont concentrées côté sud, côté du littoral. On voit qu'il y a un espace un petit peu vide au centre, et au nord, on a l'agglomération de Rosporden. Comme partout sur tous les aires d'études, on a toujours ce bâti diffus, ces zones d'activité, la route nationale 165 et tout ce qui est hôtels et campings côté littoral. De la même façon, on a un espace agricole qui se partage, qui est vraiment dédié aux céréales et légumes. On retrouve une autre route nationale et la voie ferrée au nord pour les grandes infrastructures, et on voit que le réseau de routes départementales, là, est clairement orienté Est/Ouest.

Et enfin, au niveau du patrimoine, on a quelques monuments historiques qui correspondent à des chapelles, des dolmens, et puis avec les abords de Pont-Aven. Et on a un site patrimonial remarquable au niveau de Rosporden.

Donc voilà, on a fait le tour vraiment très rapidement des 5 zones d'études. Je vois qu'il y a une question, je ne sais pas si...

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Notre programme ne prévoit pas de séquence questions.

Mme Fabienne ALVAREZ, directrice d'études – Géonomie

Ah.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Tous ces éléments-là, vous les avez dans des dossiers qui vous attendent dans les deux salles d'ateliers. Et donc en fait, la séquence suivante, c'était la séquence des ateliers. Donc je pense que je vais peut-être vous dire, en gros, ce qui est attendu de ces ateliers, c'est essayer de définir disons des critères de priorité dans le choix de la zone de raccordement, donc les 5 zones qui vous ont été présentées, donc des questions qui vous seront posées, la meilleure zone pour accueillir l'atterrage, les critères et les enjeux les plus importants pour les choix des zones d'importation des postes électriques, donc ça, ça n'a pas été trop précisé par Madame ALVAREZ, mais les postes électriques, c'est ce qu'on voit, donc ça peut avoir des conséquences dans le domaine du patrimoine, des occupations de terre. Et puis éventuellement une hiérarchie pour établir, disons pour le choix des 5 zones avec le cas échéant également ce qui est sur la table la nécessité le cas échéant de réaliser des études complémentaires. De toute façon, les passages futurs des câbles nécessiteront des études d'impact, donc aujourd'hui, on n'est pas au bout de l'histoire, ce qui vous a été donné, c'est une étude bibliographique. Vous allez analyser ce qui existe dans la littérature, et des éléments complémentaires pourront être nécessaires en particulier dans le domaine du patrimoine et de l'archéologie. Ce que je vous propose, c'est de maintenant aller dans les deux salles de réunion, donc nous avons la salle Colbert qui est à l'étage supérieur qui sera animée par moi-même, Gro DE SAINT-MARTIN et un de ses collègues, et la salle Orient qui est à cet étage. Alors je sais qu'il y avait deux représentants de la Chambre d'agriculture qui étaient inscrits ce soir, j'espère qu'ils sont là. S'ils sont là, je leur demanderai de se répartir, enfin dans chacune des salles dans la mesure où l'agriculture a quand même des choses à nous dire, je pense, sur cet aspect-là, puisqu'une partie, le tracé se fera en grande partie en zone agricole, et il y aura besoin de foncier pour accueillir à la fois la station de compensation et la station de raccordement au réseau. Voilà, donc nous allons vous diriger... Tu voulais dire quelque chose ? Pardon ?

Intervention hors micro

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

La salle du bas sera animée par Karine BESSES et Ollivier BRISSET qui sont là. Nous allons vous diriger, donc les premiers, on va diriger les premiers vers la salle Colbert, donc à peu près une trentaine de personnes si on est une soixantaine ce soir par atelier. Bertrand, vous voulez dire quelque chose ?

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Juste une petite précision, dans la brochure qui vous a été distribuée, en page 19, il y a différents cas qui ont été proposés par RTE, ce sont des cas illustratifs. Les cas 1, 2, 3 ne présupposent, à ce stade, bien évidemment absolument pas le positionnement futur.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Il s'agit de la station en mer

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

De la station en mer. C'était juste pour éviter toute ambiguïté, il s'agit bien d'une illustration pour donner à réfléchir sur les différentes options et incidences que ça peut avoir sur les côtes, mais ça ne préjuge absolument pas du positionnement effectif de la future station en mer.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Voilà, je vous propose de nous retrouver dans les deux salles de réunion, Colbert à l'étage... Pardon ? Et donc, nous avons une cinquantaine de minutes, il faut que nous nous retrouvions ici à 20h00, 20h05, juste pour l'annonce du président. Nous aurons donc une restitution de nos travaux.

Atelier 1 (Salle Colbert, animé par M. Laurent PAVARD) :

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

On est au complet ? A priori, oui. Vous avez un exposé de Madame ALVAREZ, Madame ALVAREZ n'est pas dotée du don d'ubiquité, mais elle se répartira entre les deux salles pour apporter éventuellement des précisions à des questions. Donc en fait, la question, on va vous poser 3 questions, vous avez des documents cartographiques qui ont été préparés par RTE qui sont assez bien faits et complets, donc c'est ce qu'on a présenté à l'écran. Vous avez un recto avec, en gros, la carte de la zone, et puis au verso des détails sur certains aspects particuliers. Et on va vous poser successivement 3 questions, une première question sur l'atterrissage, donc en fait, c'est une question, une séquence de questions, on vous demande de réfléchir à la question, vous pouvez éventuellement débattre entre vous, mettre vos notes, vous avez une feuille pour éventuellement noter les idées, et ensuite, on fera un échange avant de passer à la question suivante.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Tout à fait. Peut-être avant de commencer, assurez-vous que vous avez bien, que vous ayez le type de communication adéquate, à savoir 5 cartes, donc une carte spécifique pour chaque zone, également donc les 3 questions sur une feuille spécifique, et donc la plaquette de présentation de l'intégralité du projet.

Donc on a Madame ALVAREZ de Géonomie qui sera là plus spécifiquement pour répondre sur des questions que vous pourriez vous poser au niveau des enjeux environnementaux, ou des enjeux humains, on a également un collègue qui est une personne ressource également dans l'autre sens, mais qui est plus sur la partie technique. Si vraiment vous avez des questions très techniques sur lesquelles on sèche, on pourra répondre. Je tenais à vous rappeler également que ce qu'on vous présente ce soir, ce sont des propositions. C'est-à-dire que voilà, rien n'est gravé dans le marbre. L'idée, c'est bien qu'on puisse en discuter, que vous fassiez valoir votre point de vue, tout comme les postes en mer que nous avons présentés tout à l'heure, c'était un exercice pour démontrer, en fait, l'incidence du positionnement d'un poste en mer sur ce que ça pouvait générer à terre. En aucun cas, Monsieur DURIN l'a rappelé, il s'agit de solutions où je dirais de cas gravés également dans le marbre. C'est du fictif. Voilà.

On y va pour la première question.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Première question, alors l'atterrissage, l'endroit sur lequel on arrive à terre, est-ce qu'en fonction des éléments qu'on vous a donnés, vous avez, vous estimez avoir des éléments permettant de manifester une préférence ? Vous avez d'ailleurs tout à fait le droit de poser des questions à Madame ALVAREZ si vous voulez des précisions sur tel ou tel aspect, trait de côte, nature de côte, les fonds éventuellement qui sont droit de la zone. On va vous emmener des micros.

Intervenante non identifiée

J'ai juste une question qui complète ce que le monsieur avait dit lors des interventions. Les postes d'atterrissage, en fait, ils sont donc bétonnés, enfouis donc sous 4 ou 5 m de sable, ou un petit peu moins, je ne sais pas. Mais sur les plages, on est bien d'accord... Non ?

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Allez-y, je vous écoute, pardon.

Intervenante non identifiée

Parce que la question, enfin je ne sais pas si vous avez vu des tempêtes lors des grandes marées, il y a 3 ou 4 ans, il y a à peu près 4 ans, on n'avait plus de sable sur les plages. C'est-à-dire que là, après, on voit le béton. Je ne sais pas, vous avez tenu compte de ça ? C'est assez monstrueux, chez nous, sur nos côtes.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

On n'a pas tenu compte de ça, mais on va tenir compte de ça, évidemment. En fait, avant de vraiment choisir une situation, un site d'atterrage, on va mener des études, on va effectivement analyser les variations sur plusieurs années. Dès qu'on aura le positionnement du poste en mer et donc une zone d'atterrage préférentielle, et donc l'emplacement du poste intermédiaire et le poste de raccordement, on va effectivement engager des mesures sur site pour justement bien voir saison par saison et année par année comment le sable évolue. Il y a quand même de la bibliographie qui existe, Madame ALVAREZ vous en a déjà présenté, dans les grandes lignes, certes, mais il y a déjà des études qui existent. Donc pour répondre précisément à votre question, il y a des endroits où on va aller chercher le point le plus pénalisant en termes de mouvements de sable pour aller ensuite enterrer nos câbles en fonction de ça, et pour garantir un niveau de sable au-dessus de 2 à 3 m. Donc on va prendre la marge la plus pénalisante pour ensouiller nos câbles le plus profondément possible.

La chambre d'atterrage, donc c'est un ouvrage maçonné qui fait environ 16 m de long sur 3 m de large, elle peut être positionnée sous le sable, c'est exactement le cas de Saint-Nazaire, ou alors elle peut être positionnée sur un parking derrière une dune, ou alors en zone rétrodunaire. Il y a plusieurs hypothèses. Il faut qu'elle soit évidemment très proche du littoral.

Intervenante non identifiée

Ce serait peut-être plus sage.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Il faut qu'elle soit hors d'eau.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Ce n'est pas nécessaire qu'elle soit hors d'eau, nos câbles sont... Vous avez bien compris que la zone d'atterrage, en fait, était une sorte de gros dominos entre la technologie sous-marine avec un gros câble, et on va repartir avec 3 câbles unipolaires, et en fait, on va aller rabouter dans un gros domino cette chambre d'atterrage. Et donc évidemment, ce domino est isolé, il ne craint pas l'eau. Typiquement, sur Saint-Nazaire, la chambre d'atterrage est sous la plage, donc elle subit des marées sans problème.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Ça nous concerne à peu près, l'espace qui sépare les tables, 3 m par 16 m, on ne doit pas être très loin de ça.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Eh bien voilà.

Brouhaha

Intervenant non identifié

Oui, je suis désolé de m'imposer, mais j'avais demandé la parole tout à l'heure. Moi, je suis très inquiet sur cette affaire de zone d'atterrage parce que je découvre qu'il n'y aura pas un seul câble pour relier la zone de production, mais 3, avec 3 zones d'atterrage qui sont des impacts quand même assez importants sur le littoral. D'abord parce qu'il va y avoir des travaux, ensuite parce qu'apparemment, on semble avoir un consensus pour dire qu'on va être sur des côtes meubles ou sableuses, mais quand on regarde la carte, il y a beaucoup d'autres choses surtout vers l'ouest, ça veut dire qu'on se limite déjà à ce moment-là. Il y a aussi une autre inquiétude, c'est par rapport aux postes, aux différents postes de transformation, de raccordement, etc. Le risque de multiplication d'installations, quand même, qui sont des installations lourdes, à terre.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Oui, par rapport au site d'atterrage, effectivement, il y a des côtes rocheuses, ce n'est pas non plus rédhibitoire d'aller dans des côtes rocheuses. Effectivement, c'est plus évident d'aller en zone sablonneuse, évidemment. L'impact dont vous parlez, il est essentiellement et surtout en phase travaux, une fois qu'on a remis le sable et rendu la plage, si vous voulez, on ne voit plus rien. Ce qu'il faut savoir, c'est que la majorité, je dirais, de la biodiversité qui vit dans le sable vit sur les 20, 30 ou 40 premiers centimètres, ne vit pas en dessous. Si vous voulez, on vient creuser un sillon dans le sable, et si vous voulez, là, l'impact il est effectivement en phase travaux.

Intervenant non identifié

Si vous faites des travaux dans les zones sableuses, vous allez faire des travaux, vous allez détruire le milieu, et le milieu, il sera très long à se reconstituer.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

De quel milieu parlez-vous ?

Intervenant non identifié

Le milieu dunaire.

Olivier M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Alors, effectivement, si on passe dans le milieu dunaire, il y a deux solutions pour franchir le niveau dunaire. On peut le franchir en forage dirigé, c'est-à-dire que si on voit qu'il y a vraiment trop d'enjeux de biodiversité ou d'enjeux environnementaux, on peut choisir une technique de ce qu'on appelle de passage en sous-œuvre, c'est-à-dire qu'en fait, on a une technologie qui nous permet de passer sous les cours d'eau, sous les rivières, parfois en ville sous les ronds-points. Quand on ne peut pas ouvrir sur un rond-point et ouvrir une tranchée sur un rond-point où il y a beaucoup de trafic, en fait, on va choisir la technologie du forage dirigé de la technique de sous-œuvre. Donc on peut tout à fait imaginer passer sous une dune, c'est le cas sur le projet... Ça y est, j'ai un trou de mémoire... IFA 2, tout à fait, sur le cas d'IFA 2, en fait, on est passé sous la dune, sous le cordon dunaire, on n'a rien ouvert sous la plage, on est passé en dessous et on est ressorti sur un parking qui se situe à l'arrière de la dune, donc un milieu complètement déjà artificialisé. Donc l'impact, il a été limité véritablement en phase travaux. Après, on peut évidemment tout à fait imaginer, mais c'est vrai que c'est plus pénalisant, c'est de passer en tranchée ouverte aussi dans les dunes, et c'est sûr que l'impact n'est pas du tout le même. Néanmoins, on a vu sur certains cas, par exemple lors de l'évacuation du bateau qui s'était échoué à Erdeven, en fait, le bateau échoué a été évacué par les dunes et le cordon dunaire a été reconstitué, et moyennant des adaptations et véritablement une étude, on va dire une étude poussée en termes de reprise de cette biodiversité, a priori la dune a retrouvé ses éléments fonctionnels, voire même plus que ce qu'il y avait avant. Donc ça, c'est ce qu'on appelle aussi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation aussi, c'est-à-dire qu'on peut aussi aller compenser. Certes on va détruire, on pourrait détruire une partie de la dune, mais on va aussi la reconstituer et favoriser aussi la reprise d'autres végétaux, par exemple.

Dominique LEJART, citoyen

Bonjour, donc je suis Dominique LEJART simple citoyen, mais je réfléchis à une solution qui pourrait peut-être être envisagée, c'est d'utiliser déjà un tracé existant ou à proximité d'un réseau de moyenne tension. Je pense peut-être sur la zone d'étude A où on a quelque part sans doute des lignes électriques qui viennent rejoindre Quiberon.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Effectivement, on peut imaginer de pouvoir suivre, en fait, les couloirs de lignes aériennes. Voilà, ça peut être une éventualité. La question que vous posez mérite d'être analysée plus finement. Après, il va falloir bien regarder si cette ligne électrique ne va pas, je dirais... L'avantage d'une ligne électrique aérienne, un des avantages, c'est que quand on passe au-dessus d'un cours d'eau, ou qu'on passe au-dessus d'un site on va dire qui représente un caractère à forte biodiversité, on passe au-dessus et en surplomb de la zone. Alors que quand on passe en liaison souterraine, l'impact est un petit peu différent en phase travaux. Il va falloir aussi regarder si les opportunités qui seraient représentées par le couloir de la ligne aérienne seraient également de moindre impact pour la construction d'une liaison souterraine. Après, on ne peut pas non plus mettre pile-poil en dessous, voilà. Mais moyennant quelques...

Intervenant non identifié

L'emprise au sol, quelque part, et le cheminement de ces lignes permet quelque part à RTE de faire l'entretien de ces lignes et de ses réseaux, et le déboisement à proximité de ce réseau. Donc il y a déjà une emprise au sol qui existe, et là, quelque part, on n'a pas matérialisé ces raisons-là sur les 5 projets qui sont là.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Alors...

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

On peut rappeler la largeur de l'emprise d'un faisceau ? Parce qu'on aura 3 faisceaux, à terme.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Effectivement, il y a la phase travaux. La phase travaux, pour un câble, on va avoir environ une largeur de bande de travail d'environ 8 m. Une fois qu'on a rebouché la fouille, qu'on a mis nos câbles, nos fourreaux et nos câbles, en fait, il va subsister ce qu'on appelle une bande de servitude. Cette bande de servitude va nous permettre, en cas d'avarie ou en cas de problème sur la ligne, de pouvoir venir réintervenir. C'est extrêmement rare, mais c'est une servitude, et cette servitude va également, c'est important, engager ce qu'on appelle une zone non aedificandi, c'est-à-dire que c'est interdit de construire au-dessus. Et pour une liaison souterraine à 225 000 V, la servitude est de 5 m, 2,5 m de part et d'autre de l'ouvrage. Voilà.

Sur effectivement les 3 liaisons, puisqu'à terme, on a bien dit qu'il y aurait 3 liaisons, les 3 liaisons, si on les mettait côte à côte, on aurait une bande de servitude de l'ordre d'environ 20 m. Voilà, donc après, il faut aussi étudier ça avec notamment l'environnement, et surtout le monde agricole, puisqu'en fait, la majorité des lignes aériennes passe dans le domaine agricole. Donc il faut aussi qu'on prenne en compte cette thématique.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Compte tenu de tout ce qui s'est dit, est-ce que vous considérez collectivement ou individuellement que vous disposez d'éléments suffisants au vu des documents et des présentations qui vous ont été faites pour répondre à la question posée ? C'est, en fait, le sujet. Est-ce qu'on dispose d'éléments discriminants pour dire : « Il vaut mieux aller dans la zone A », enfin je dis ça... « Dans la zone A plutôt que dans la zone B, ou dans la zone C plutôt que dans la zone D ». Voilà, c'est vraiment une question que nous vous posons, que je vous pose. Vous avez le droit de dire que vous ne disposez pas d'éléments suffisamment discriminants pour répondre, c'est aussi une possibilité. Mais enfin, on a le choix, globalement, si j'ai bien compris, entre des zones plutôt sableuses et des zones plutôt rocheuses. Alors est-ce que les dommages au milieu sont plus importants en milieu rocheux qu'en milieux sableux ? Je suppose que quand on part sur le milieu rocheux, il faut faire une tranchée dans la roche, laissant plus de traces après coup que si on le fait en forêt. C'est ça ?

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Effectivement, il faut dérocter, ou alors, suivant la nature du sol, en milieu rocheux, tout dépend une fois de plus de la nature du sol, on peut aussi envisager un passage en forage dirigé.

Laurent FORNER, citoyen

Excusez-moi, j'avais une question aussi, Laurent FORNER, simple citoyen également. Moi, ma question, c'est par rapport à l'impact environnemental de la ligne depuis la zone d'atterrissage jusqu'à la connexion à la ligne haute tension de 225 000 V qui est à peu près à 15 km des côtes. Donc ce tracé va traverser un certain nombre de communes, et on a bien vu, j'ai vu au niveau de vos diapositives que vous notiez, vous indiquez sur chacune des zones la densité de population. Et on s'aperçoit que la densité de population bretonne est quand même en général bien plus élevée que la moyenne nationale, c'est une région qui est quand même peuplée et qui va être emmenée à l'être davantage. Ma question est la suivante, ce câble donc va traverser un certain nombre de communes à une profondeur de 1 m, d'après ce que j'ai compris. Donc déjà, c'est quand même de la haute tension qui est à 1 m du sol, donc déjà, est-ce qu'il y a un danger au niveau de l'homme, au niveau de la santé de l'homme et de la santé des troupeaux au niveau agricole ?

Et d'autre part, je voulais savoir, au niveau du choix, est-ce que vous concertez les communes quand le choix va se préciser ? Est-ce que vous allez concerter les communes et connaître leurs enjeux en matière de PLU, c'est-à-dire en fonction de la demande, de l'évolution démographique, on sait bien qu'il y a des terres agricoles qui, lorsqu'un PLU est révisé, vont devenir constructible. Je prends un exemple, à Plœmeur, par exemple, il y a des zones agricoles qui sont près du château du Ter qui deviennent constructibles, et qui vont amener la construction de 160 logements à côté du château du Ter. Ça va se faire, c'est un exemple parmi tant d'autres. Il y a une multiplicité d'exemples bretons où les communes vont grossir. Est-ce que vous tenez compte de ce paramètre-là ? Et est-ce que vous êtes en concertation avec les communes concernées par le tracé définitif, sachant qu'il n'est pas actuellement, bien sûr ?

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Donc je note deux sujets, donc les champs magnétiques ou champs électromagnétiques, santé humaine/santé animale. Dans un second temps, effectivement prise en compte des PLU, des règlements, des projets aussi qui pourraient avoir lieu.

Concernant les CUM, les champs électromagnétiques, effectivement, c'est une vraie question. Il y a beaucoup de gens qui se posent des questions sur ce sujet. Sachez simplement que déjà, dans un premier temps, la liaison souterraine, de par sa structure, ne va pas émettre de champs électriques. Par contre, elle va émettre un champ magnétique. Un champ magnétique, dès lors que vous allumez une ampoule, dès lors que vous allumez votre radioreveil, que votre radioreveil est sous tension, vous allez avoir un champ magnétique, un champ électrique. Là, avec la structure du câble en fait qui est enrobée et qui est isolée, le champ électrique ne passe pas. On aura un champ magnétique. Le champ magnétique, ce qu'il faut savoir, c'est qu'en France, on est soumis à une réglementation. Aujourd'hui, le seuil de réglementation du champ magnétique à ne pas dépasser, c'est 100 micro-Tesla. Aujourd'hui, ce que je peux vous dire, c'est que tous les ouvrages, qu'ils soient aériens ou souterrains, de RTE se doivent de respecter la réglementation, et la respectent. Donc ça, je dirais que c'est le premier point.

Le second point, c'est véritablement par rapport à la santé. C'est un sujet que je n'ai pas abordé, car je ne suis pas médecin et je ne suis pas non plus vétérinaire par rapport à la santé animale, mais tout ce qui est vérifié aujourd'hui, c'est qu'on a à peu près un recul de 40 années d'études scientifiques qui aujourd'hui n'arrivent pas à faire un lien de cause à effet. Ça, si vous trouvez une étude scientifique dûment estampillée de ce nom-là, on ne trouve pas d'éléments qui démontrent un lien de causalité entre la présence d'un champ magnétique et un problème de santé. Néanmoins, je pense que tous autour de la table, c'est un peu ce que vous pensez, vous êtes un tout petit peu inquiet. Il y a un troisième élément qu'il faut avoir en tête, c'est qu'il y a une notion qui existe depuis 2005 qui s'appelle le principe de précaution qui s'applique effectivement dès lors que sur un projet ou sur une technologie on a un doute, ce principe de précaution doit être appliqué. Et RTE, ces autorisations, les autorisations de RTE, notamment la déclaration d'utilité publique qui va donner le droit de construire l'ouvrage, est soumis à ce principe de précaution. Donc si vous voulez, je vous donne un exemple, le principe de précaution qu'on va appliquer, ce qu'on ne va pas passer notre liaison souterraine sous une cour d'école, par exemple. Voilà. Donc ça, on va appliquer des principes de précaution comme ça. Simplement, comme le dit la loi, principe de précaution doit être juste et proportionné. Donc c'est à nous aussi d'adapter et de faire en sorte que ce principe de précaution, on le maîtrise, et surtout qu'on indique dans nos documents de demandes d'autorisations pour faire notre projet. Voilà, donc ça, c'était pour la première partie sur les champs électromagnétiques.

La seconde partie sur les règlements d'urbanisme et les projets. Notre projet doit prendre en compte complètement les règlements d'urbanisme, c'est-à-dire les zonages, c'est-à-dire les espaces classés, protégés, et également les zones à urbaniser. Néanmoins, on a une possibilité que nous donne le législateur, grâce à ce qu'on appelle la déclaration d'utilité publique, si on voit que le projet qu'on envisage de faire n'est pas compatible avec un règlement de zonage d'une commune donnée, on a la possibilité de demander la mise en compatibilité du PLU. Avant d'en arriver là, on va éviter, évidemment, d'aller passer dans un espace boisé classé, mais il y a peut-être des moments où on ne pourra pas faire autrement. Donc là, on demandera une procédure de mise en compatibilité du règlement d'urbanisme. Ensuite, là, aujourd'hui, ce qu'on vous présente, je tiens encore à le rappeler, ce ne sont que des propositions. Bien évidemment, on l'a dit tout à l'heure, on va continuer à concerter, notamment dans le cadre de la circulaire Fontaine. Et là, on va aller voir un par un tous les élus, également tous les services de l'État à un niveau un peu plus haut pour avoir justement la planification, essayer de sentir un peu la planification en termes d'enjeux d'urbanisme, en termes d'enjeux de projet pour justement prendre en compte ce projet et ne pas obérer des grands projets qui pourraient arriver. On va avoir la même démarche également avec le monde agricole. On sait qu'il y a peut-être des projets agricoles à relativement court terme, si on peut les prendre en compte, évidemment, on les prendra en compte.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

J'en reviens à la question, j'ai manqué à tous mes devoirs, parce que dans la traduction de notre atelier, il y avait un point important qui était, il y a toujours un rapporteur ou quelqu'un qui vient rendre compte des travaux tout à l'heure. Est-ce qu'au sein de notre groupe, quelqu'un veut bien se charger de rapporter en quelques minutes tout à l'heure devant le reste de la réunion ? Y a-t-il des volontaires, ou un volontaire ? Nous préférons que ce ne soit pas la commission, et encore moins RTE qui est partie prenante dans l'affaire, donc il faudrait mieux que ce soit quelqu'un de la salle qui, a priori, bénéficie d'un préjugé de neutralité. Pas de volontaires ? Vous ? Eh bien écoutez, je vous en remercie beaucoup. On prendra votre nom tout à l'heure. Je vous en remercie beaucoup.

Je reviens donc à la question, est-ce que la salle, est-ce que collectivement, vous estimez que les éléments dont vous disposez vous permettent de répondre à la question posée ? Est-ce qu'il y a des secteurs qui vous paraissent plus aptes que d'autres pour l'atterrage ? Madame ? On vous amène un micro. Évitez de le prendre, s'il vous plaît.

Rires

Intervenante non identifiée

Pardon. Moi, ce que je voulais savoir, vous parliez de faire un choix, mais on est uniquement sur la question environnementale, ici ?

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Toute question, atterrissage, toute question environnementale, urbanisme, patrimoine, milieu... Sur la partie atterrissage, on est probablement plus sur des enjeux environnementaux, mais il n'y a pas de contraintes ou de limites.

Intervenante non identifiée

D'accord, c'était surtout ça.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer sur ce point et cette question ? Madame ?

Intervenante non identifiée

Non, je voulais juste poser la question sur les postes de compensations qui peuvent aller d'un hectare à 3 ha, selon l'éloignement. C'est bétonné, ce poste-là ? Comment ça se présente ?

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Monsieur BRISSET ?

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Ces postes, je pense que vous êtes sûrement déjà passés devant un poste électrique, alors leur taille varie...

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Pas à l'intérieur, je pense.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Pas à l'intérieur, tout à fait.

Rires

Intervention hors micro

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Le poste de compensations, en fait, il va être composé de quoi ? D'une plate-forme sur laquelle on va venir positionner des équipements électriques et quelques bâtiments. Quelques bâtiments de relaying, des bâtiments de contrôle. On va trouver également des aménagements paysagers, puisqu'aujourd'hui, voilà, on fait des efforts sur l'intégration paysagère, donc quelque part, ça peut aussi prendre un petit peu de place de faire des aménagements paysagers qui s'intègrent parfaitement dans leur site. On va avoir éventuellement des pistes pour faire circuler les engins à l'intérieur de ce poste. La particularité de ce poste, notamment aujourd'hui, nos dispositions constructives nous amènent en fait à végétaliser le sol des postes. Jusqu'à maintenant, on utilisait beaucoup de traitements phytosanitaires pour effectivement retirer les herbes, pour désherber, tout simplement. Aujourd'hui, on s'engage en fait à partir sur des postes qui vont être déjà végétalisés au sol, c'est-à-dire qu'ils vont permettre d'éviter d'utiliser des produits phytosanitaires et également permettre finalement de continuer à ce que les eaux de ruissellement soient correctement « ingérées » dans le sol. Voilà à quoi ça peut ressembler.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Monsieur ?

Intervenant non identifié

Bonsoir à toutes et tous. J'ai bien compris que concernant les surfaces agricoles, on allait remettre en surface les terrains de manière à ce qu'ils puissent retrouver une vocation agricole. Concernant les surfaces forestières, est-ce qu'il y aura une compensation forestière ? À savoir que pour toutes les largeurs, vous avez évoqué une bande de 20 m, pour des parcelles qui iraient plus ou moins, pour certaines des parcelles dispersées, est-ce que toutes ces surfaces forestières seraient compensées en termes de boisement ? Et quel serait l'état après le passage de ce faisceau qui sera enterré ? Est-ce ce serait de la terre nue, quel serait son état ? J'ai deux questions, en fait.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Oui, pour répondre à votre question, tout à l'heure je parlais de zones non aedificandi au-dessus, sur la largeur de servitude, donc de 5 m. On tolère des plantations d'arbres de taille limitée, mais surtout pas d'arbres de ce qu'on appelle de haut-jet ou de haute-tige, puisqu'en fait, le système racinaire pourrait venir un peu abîmer, je dirais, nos câbles. Simplement, quand on va passer des haies, je reviendrai sur la partie boisée, mais quand on passe des haies, on s'efforce de réduire l'emprise de notre chantier. On va passer de 8 m, on va essayer de faire ça à 5 m, c'est-à-dire qu'on va vraiment opérer au plus juste possible pour éviter de passer une grosse pelleteuse, et en fait de casser les haies, desquelles on sait que les enjeux de biodiversité sont assez importants, surtout quand le milieu boisé est assez épars ou assez morcelé. Pour le passage en milieu boisé, effectivement, on s'attend à couper des arbres, on va déraciner, on va défricher, c'est bien la notion de défrichement qu'on va utiliser avec une demande de défrichement à la clé, et également, tout à fait, vous parlez de compensation, en général, on compense non pas à 100, mais souvent à 200, voire souvent un peu plus.

Intervention hors micro

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Alors, ça se traduit comment ? Donc soit on va compenser, alors la notion de compensation se veut, on va dire un effet miroir. On coupe un arbre, on va en replanter deux. Mais dans certains cas, on ne pourra pas. Donc il va falloir trouver une autre solution ou un autre moyen de compensation « intelligent » pour compenser. Mais aujourd'hui, je ne peux pas vous dire comment compenser.

Intervenant non identifié

Ce sera dans le même territoire ? Dans la même commune ? Ailleurs en France ?

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

On essaie de faire au plus proche, mais parfois, on peut faire de façon plus éloignée. Je citerai le cas notamment de ce qu'on appelle la compensation agricole, où le poste, le poste de raccordement va prendre 7 ha. Il n'est pas évident du tout qu'on retrouve 7 ha. Donc on va peut-être trouver des friches pour pouvoir remettre en culture, peut-être, ce sera un moyen de compensation, mais il va falloir être un peu plus intelligent et se dire que la communauté agricole, de quoi en fait elle a besoin et comment on pourrait l'aider à compenser au travers de notre compensation, comment on pourrait participer à

des projets ? Je ne sais pas, est-ce que c'est un projet de méthanisation ou autre chose ? Aujourd'hui, voilà, on n'a pas de... Mais il y a toujours en fait le principe de compensation ERC, « éviter-réduire-compenser », et « S » avec le suivi aussi. En fait, on regarde aussi le suivi.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Je vais juste apporter un complément sur les aspects boisement. Il y a un aspect, on peut compenser en plantant des arbres qu'on a coupés, mais il y a l'aspect fragmentation des milieux qui, lui, n'est pas rattrapable. On met une tranchée dans une forêt, on a fragmenté le milieu, alors ça dépend des espèces évidemment, mais ça peut avoir un aspect négatif. C'est pour ça qu'effectivement, si on peut passer ailleurs, c'est sûrement meilleur.

Mme Fabienne ALVAREZ, directrice d'études – Géonomie

C'est ce que j'allais compléter, dans la démarche ERC, on essaie en priorité d'éviter, on essaie après de réduire, et la compensation, ça va vraiment en dernier recours. C'est vraiment l'ultime recours, la compensation. En priorité, on essaie d'éviter. Ça, c'est vraiment le maître mot, on évite. Et après, on réduit par des techniques ou par des aménagements, mais le maître mot, c'est « éviter ».

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Je pense que bon, je ne sais pas si on a une réponse à la première question, on va peut-être aussi avancer sur la deuxième question que sont les critères ou enjeux les plus importants pour le choix de la zone d'implantation. Ce sujet a déjà été partiellement abordé dans les discussions, donc c'est la raison pour laquelle je propose qu'on évoque la question. Alors c'est sur deux aspects, c'est les prélèvements fonciers lorsqu'il faut installer des infrastructures en surface, et puis un peu l'aspect également, notamment dans le domaine forestier, lorsqu'on crée des coupures dans les bois. C'est plutôt sur l'aspect prélèvement de foncier. Donc on peut peut-être rappeler, une dizaine d'hectares, on avait dit tout à l'heure.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Vous l'avez compris, dans les documents qu'on vous a présentés tout à l'heure, il y avait un exercice de style qui consistait à indiquer que suivant des cas fictifs d'éloignement du poste en mer, ça pouvait générer des impacts techniques à terre. Donc je le répète, ce ne sont que des cas fictifs qui ne sont, qui sont là pour illustrer une démonstration, mais aujourd'hui, le poste en mer, le parc éolien, on ne sait pas son emplacement, donc c'est sûr, c'est évident que le poste en mer, on ne connaît pas non plus son emplacement.

Je ne sais plus où j'en étais... 10 ha, voilà. Suivant l'emplacement du poste en mer et son éloignement par rapport au littoral, on va donc avoir besoin d'un poste intermédiaire de compensation situé dans la mesure du possible et idéalement le plus proche de la zone d'atterrissage. Alors le plus proche, ça veut dire quoi ? Ça veut dire 1 à 5 ou 6 km. Voilà. Ce poste, en version la plus maximaliste, il fera 3 ha, 3 ha comprenant les aménagements paysagers, comprenant la plate-forme et les équipements techniques. Et ensuite, on aura un poste de raccordement sur les ouvrages aériens existants, sur la ligne 225 000 existante, ou là, on aura également ce poste de raccordement qui présentera une surface d'environ 7 ha, 7 ha qui comprendront à nouveau des équipements techniques, des voies de circulation à l'intérieur du poste, des bâtiments et également des aménagements paysagers. Voilà. Donc il faut avoir à l'esprit qu'un besoin en surface de 10 ha est à prévoir.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Question au fond, là.

Intervenant non identifié

Oui, sur le poste de raccordement, je voudrais vous poser une question qui me paraît très importante et peut-être la plus importante, en fait, qu'on ait à voir ce soir, parce qu'il ne pourra pas y en avoir plusieurs. Et actuellement, on travaille sur un projet de 750 MW, mais il est à prévoir que le plateau continental continuera à être développé. D'ailleurs, quand on voit les textes qui ont été distribués, c'est ce qui est envisagé pour l'avenir à plus long terme. Et évidemment, il me paraît complètement exclu de multiplier ce genre de poste de raccordement, ça veut dire que le choix qu'on va faire là va être, va concerner non seulement le projet dont nous parlons aujourd'hui, mais aussi les projets futurs qu'on ne connaît pas. Donc je voulais savoir si vous aviez envisagé la question sous cet aspect-là également.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Très bonne question, est-ce que vous avez de la marge, est-ce que vous avez prévu de la marge ? C'est un vrai sujet, ça.

M. Alexandre DEBETENCOURT, ingénierie sous-marine et raccordement – RTE

C'est moi qui vais répondre à la question, je ne me suis pas présenté encore, Alexandre DEBETENCOURT, je m'occupe d'ingénierie sous-marine et de raccordement chez RTE. Alors le poste qu'on dimensionne là et les 10 ha correspondent à un raccordement de 750 MW. C'est-à-dire que si l'État décidait de nouveaux parcs en zone Bretagne Sud, on aurait des nouvelles infrastructures à construire et des nouveaux câbles à associer. C'est-à-dire les 3 câbles dont on vous parle permettent de raccorder 750 MW. Après, aujourd'hui, je ne peux pas vous dire où seraient d'éventuels futurs parcs, Bertrand DURIN, à d'autres réunions publiques, avait expliqué qu'il y avait de la concertation au sein de la Région Bretagne pour définir des zones d'implantation de futurs parcs. Et donc l'objet de ce débat public ce soir concernait les éoliennes au sud de la Bretagne, mais il y a des zones au nord de la Bretagne qui ont aussi été envisagées puis écartées dans un premier temps. Voilà, aujourd'hui, je ne peux pas vous dire où seraient de futurs parcs dans la planification d'État, les infrastructures qu'on a ici, elles sont bien prévues pour les 750 MW, et pas plus.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

La question, c'est au cas où, s'il y a d'autres parcs dans le même secteur. C'est votre question.

Intervenant non identifié

J'entends bien, mais ma question concernait le devenir. C'est bien gentil de dire : « On va faire un poste de raccordement, mais on ne va pas multiplier les postes de raccordement ». Donc il faudra prévoir un poste de raccordement dans un endroit où ça peut être extensible. On pourrait choisir sous les lignes 225 l'emplacement d'un poste qui permettrait éventuellement son extension.

M. Alexandre DEBETENCOURT, ingénierie sous-marine et raccordement – RTE

Tout à fait. Ça, effectivement, si on souhaite mutualiser au mieux les infrastructures, on pourrait choisir sous les lignes 225 l'emplacement d'un poste qui permettrait éventuellement son expansion. Alors après, suivant la localisation des parcs, là, en Bretagne Sud, on n'a pas de poste électrique existant à étendre, c'est la première chose qu'a regardé RTE, est-ce qu'un des postes existants sur la zone pourrait être étendu pour accueillir ces 750 MW, ce n'est pas possible. Mais si on a d'autres postes sur le long du littoral breton qui pourraient être envisagés pour d'autres raccordements futurs...

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

On a quand même un critère qui me paraît intéressant, quand même, dans la sélection. Je voulais quand même poser, on a un représentant de la profession agricole dans la salle. Est-ce que la profession agricole a des préférences ou disons des contraintes à exprimer en matière de localisation de ces infrastructures surfaciques, je dirais ? Je ne parle pas de ce qui est enterré, est-ce que vous avez des zones plus sensibles que d'autres de ce point de vue-là ? On peut peut-être lui donner un micro, au monsieur qui est là.

M. Jean-Marc LE CLANCHE, agriculteur et représentant de la Chambre d'agriculture du pays de Lorient

Bonsoir, Jean-Marc LE CLANCHE, agriculteur à Guidel et représentant de la Chambre d'agriculture sur le pays de Lorient. On n'a pas de zone bien définie, je découvre un petit peu les cartes, je pense qu'il faut faire une analyse un peu plus fine par secteur, voir un peu l'impact que ça a sur l'agriculture. Pour la petite boutade, si c'était moi, je remonterais le Blavet et j'irai au Poteau Rouge directement, puisque vous êtes spécialisés dans le câble souterrain, enfin sous-marin, mais bon, s'il faut passer par la terre, on passera par la terre. Moi, je peux mesurer l'étude d'impact par secteur. Il y a des secteurs que je vois qui vont être compliqués si on les choisit, il y en a d'autres peut-être un peu plus favorables, un peu plus faciles, mais je demande à expertiser ça auparavant. Et sur la méthode ERC, c'est une méthode qu'on applique déjà depuis quelques années, notamment au sein de l'agglomération BBO pour tout projet de zone d'activité ou de ligne de gaz qui passe sous nos sols, on travaille avec ce dispositif ERC et je dirais même « ERCA », car ce qui nous manque un petit peu, c'est l'anticipation. C'est pour ça que ce soir, c'est bien de faire un débat public comme ça, ça permet à tout le monde de s'expliquer et au moins d'anticiper dans les projets. C'est ça, le grand malheur dans le secteur. Voilà, donc j'attends d'étudier un peu les cartes maintenant et voir ce que ça représente par secteur, et puis je pense qu'on va être appelés à se revoir assez vite.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Je rebondis sur ce que vous venez de dire, donc à l'issue des débats, effectivement, on a bon espoir qu'il y ait une zone préférentielle pour le parc éolien en mer qui soit définie, et donc on en saura un petit peu plus sur l'emplacement du parc et donc du poste. Et donc à partir de là, on saura un petit plus vers ce quoi on se dirige au niveau terrestre, au niveau de l'atterrissage et au niveau terrestre. Aujourd'hui, dans pratiquement tous les projets importants de ce type-là, en fait, on travaille avec vous, c'est-à-dire qu'on va vous associer pour avoir des études beaucoup plus fines sur justement les caractéristiques des exploitations agricoles, les enjeux économiques que vous avez derrière, les projets que vous avez derrière, et je dirais que voilà, la thématique agricole, elle est bien dans les enjeux humains, les enjeux humains et économiques. Nous, on travaille énormément avec vous, 80 à 90 % de nos ouvrages sont dans le domaine agricole. Donc voilà.

M. Jean-Marc LE CLANCHE, agriculteur et représentant de la Chambre d'agriculture du pays de Lorient

Actuellement, on travaille, on a travaillé également sur la ligne GRT Gaz qui est à Landivisiau, donc on connaît bien la problématique de l'enfouissement des réseaux.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Bien. Le temps passe, il est 20h00. Il y a une troisième question qui était posée, c'est d'établir un ordre de mérite entre les zones, si c'est possible. Est-ce que sur ce point-là... Oui, Madame ?

Mme Céline RIGOUS, élue à l'Écologie – commune de Névez

Bonjour, Céline RIGOUS, élue à l'Écologie à Névez. Tout à l'heure, vous avez parlé des différentes zones, donc vous étiez hésitant sur deux zones qui avaient plus de sensibilités pour vous, je crois au niveau de l'écologie, la zone E et la zone A du côté de Vannes. Est-ce qu'on peut avoir un peu plus d'explications au niveau de ces zones qui seraient peut-être beaucoup plus sensibles au niveau écologique pour ce poste d'atterrissage ?

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Effectivement, on a raisonné de façon très globale. Quand on a parlé de sites Natura 2000, ou qu'on a parlé de ZNIEFF, zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique, en fait, on raisonne global. Aujourd'hui, on n'a pas été dans le mètre près, dans l'emplacement près de ces zones d'atterrissage, donc c'est un peu difficile de vous répondre aujourd'hui de savoir exactement ce qu'on va prendre en compte. Mais voilà, on parlait tout à l'heure des zones Natura 2000, il y a un document d'objectifs, donc on va aller regarder ce que ce document d'objectifs nous dit en termes d'enjeux environnementaux, ce qu'il conviendrait de faire. Parfois, on peut s'affranchir d'un enjeu environnemental prescrit dans un document d'objectifs, par exemple en adaptant nos techniques de travail. On va passer en forage dirigé, on peut aussi adapter une période de travaux. On sait par exemple que la plage de Névez, c'est un secteur où on va avoir beaucoup d'oiseaux nicheurs. C'est peut-être vrai ou pas vrai, mais c'est probable. Typiquement, on va déjà faire des inventaires pour savoir est-ce que c'est du puffin, du macareux, enfin, bref, on va essayer de qualifier un petit peu ça, on va bien évidemment travailler avec le document d'objectifs de la zone concernée, et puis après, si nécessaire, on adaptera la période de travaux pour ne pas venir embêter les oiseaux en période de nidification.

Intervenante non identifiée

Puisqu'on est là pour choisir, est-ce qu'on ne peut pas déjà, comme on l'avait dit aussi pour les emplacements en mer des parcs éoliens, déjà exclure les zones protégées ? C'est-à-dire, est-ce qu'on ne peut pas... Moi, je ne sais pas, je partirais par déduction, qu'est-ce qui est le plus dérangeant pour telle zone, telle zone, telle zone, et après, faire le total de ce qui peut être dérangeant. Si vous cumulez les zones Natura 2000, vous cumulez du patrimoine historique, vous cumulez une densité d'habitation, voilà, je ne sais pas. Je pense qu'il faudra procéder comme ça, c'est-à-dire commencer par écarter, commencer par dire voilà, E ou A, par exemple, je n'ai pas suivi vraiment, on a effectivement des zones protégées Natura 2000, on écarte les zones Natura 2000 de ces secteurs. Je ne dis pas d'écarter forcément le secteur, mais on écarte, et après, on voit plus loin et on voit pour les autres zones. Et après, par déduction, vous faites ce qui est le moins perturbant pour tout le monde et tout le monde s'y retrouve.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

J'ai bien compris...

Intervenante non identifiée

C'est le bon sens. Je ne sais pas si ça existe encore en France... Mais c'est le bon sens.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Si, ça existe encore, et le bon sens qu'on a eu, c'est déjà au travers de cette vaste aire d'étude qui courait de Concarneau jusqu'à Vannes, on l'a déjà élaguée. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a évité les principaux enjeux notamment tous les cours d'eau, en fait on a une multitude de cours d'eau, la Ria d'Étel, la Laïta, le Blavet, le Scorff qui représentent véritablement des enjeux importants. C'est-à-dire qu'on a les berges qui sont boisées avec beaucoup d'enjeux, c'est escarpé, c'est compliqué. On sait que passer un ouvrage dans ce secteur-là, c'est très compliqué, surtout du point de vue de l'environnement. Donc déjà, on a appliqué ce qu'on avait tout à l'heure, la démarche d'éviter. Donc certes, aujourd'hui, on vous présente des zones, ce sont des propositions, on va bien évidemment affiner, sachez quand même, et on l'a dit tout à l'heure, qu'aujourd'hui, rien n'interdit formellement le passage d'un câble dans une zone donnée. Il y a une seule chose qui est véritablement très compliquée, c'est ce qu'on appelle les arrêtés de protection de biotope. Donc ce sont de toutes petites zones sur lesquelles on a des enjeux très importants et très fins qu'on a repérées, effectivement, on va les éviter. Là, c'est véritablement du bon sens, on ne va pas passer au milieu d'un arrêté de protection de biotope surtout qu'ils font en général quelques centaines de mètres carrés, et très rarement des kilomètres carrés. Et dans la zone, il y en a extrêmement peu.

Ce que je vous disais, les zones Natura 2000, ça représente des enjeux, mais pas que. Mais aujourd'hui, il y a aussi des enjeux qu'on n'a pas définis, c'est-à-dire qu'on va aussi aller faire des recherches faune/flore beaucoup plus poussées dans le cadre de notre étude d'impact, déjà en période de concertation Fontaine, on va déjà affiner tout ça pour aller... Il faut vraiment avoir en tête l'image de l'entonnoir. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est tout en haut de l'entonnoir, on parlait du « A » de « anticiper », on est vraiment tout en haut de l'entonnoir pour anticiper, justement déjà retirer certaines zones, nous, c'est ce qu'on vous propose, après, remonter le cours d'eau du Blavet ou du Scorff avec un câble, ce n'est peut-être pas si saugrenu que ça. Simplement, il y a sûrement des enjeux environnementaux qu'il va faire prendre en compte.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Je voudrais juste intervenir en tant que commission du débat, donc j'espère que vous avez bien identifié que RTE et la Commission ont des rôles différents dans cette affaire. Vous avez tout à fait la possibilité de retenir des critères qui vous paraissent pertinents, et si ce critère-là vous paraît pertinent, vous pouvez le retenir. Vous avez parfaitement la légitimité de le faire. Donc si on regarde la présence de zones protégées en littoral, ça désigne, si j'ai bien vu les cartes, 2 secteurs parmi les 5, mais c'est un critère parmi d'autres. Voilà.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Juste pour illustrer, il y a un parc expérimental qui va être raccordé. Donc à RTE, on s'occupe du raccordement. Le raccordement se fait sur la plage de Kerhillio à Erdeven. On est dans un site dunaire, zone Natura 2000, on doit être en zone de protection spéciale, en zone spéciale de conservation, donc par rapport aux oiseaux, il y a beaucoup d'enjeux. On est en site inscrit, site classé. Enfin bref, on a une multitude d'enjeux environnementaux et humains. Eh bien au cours de la concertation, c'est quand même ce raccordement-là qui est sorti par compétences et adaptabilités, on a dit : « On va arriver avec notre câble, mais on ne va même pas toucher à la dune ». Il y a un parking où, en fait, on trouve le poste de surveillants de baignade qui est quasiment sur la plage. On ne va toucher entre guillemets à la plage que dans un temps relativement réduit, et derrière, on a l'enfilade des parkings et la route qu'on va emprunter. Donc ce n'est pas parce qu'on a une zone Natura 2000 ou des enjeux environnementaux très pointus qu'on aura fortement des impacts dessus. Tout dépend du site où on passe. Si on passe sous la route, oui, la route, si elle est en zone Natura 2000 et qu'on passe sous la route, l'escargot de Quimper, il n'est pas dans la route. Ça va aussi dépendre justement des choix qu'on va faire en termes de tracé. Donc s'il y a des possibilités, des opportunités à utiliser des voiries routières ou les chemins, ou les chemins agricoles ou autres, on va essayer de faire ça aussi. Mais si vous voulez, pour autant, ce n'est pas forcément rédhibitoire de dire : « Allez, on élimine tous les sites où il y a des enjeux environnementaux », parce que les enjeux environnementaux sont valables peut-être à un moment donné, mais il faut effectivement qu'on aille grattouiller un petit peu plus pour savoir quels sont véritablement ces enjeux. Il y a parfois des enjeux qui sont complètement on va dire indépendants de notre projet. Typiquement, les oiseaux, si on est dans un couloir de

migration au-dessus de la plage, notre ouvrage, il est enterré, il n'y a pas de lien entre les oiseaux qui vont passer au-dessus et notre ouvrage qui sera enterré.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

On est rattrapé par l'horaire. Oui ? Il y a des questions. Attendez, Monsieur n'a pas encore pris la parole, et Madame après, peut-être.

Jérôme SOLE, intervenant

Donc Jérôme SOLEL ; je voulais juste dire, je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Madame. C'est clair qu'aujourd'hui, pour répondre aux questions qui sont posées, ce n'est vraiment pas facile parce qu'on n'a évidemment pas toutes les données, vous venez de le dire et vous l'avez dit tout à l'heure, on ne sait déjà pas où vont être exactement les parcs éoliens, où ils vont être positionnés. Du coup, pour l'instant, on n'a que des études bibliographiques, on n'a pas encore toutes les études d'impact forcément. Donc du coup, je me disais que pour passer à l'étape d'après, est-ce qu'il n'est pas intéressant par exemple qu'on puisse établir des couloirs préférentiels de tracés sur chacune de ces cartes, puisque vous savez exactement quels sont les critères techniques qui vont impacter le tracé, etc. ? Établir des couloirs préférentiels, et puis sur une base de critères et d'annotations de critères, repondérer, faire une pondération sur chacun des critères, le milieu physique, naturel, donc tout ce qui est écosystème et environnement, les activités humaines, l'agriculture, évidemment, etc., et tous les sites et monuments historiques et sites protégés, établir une liste de critères d'annotations de façon à ce qu'on puisse à la fin se dire, une fois qu'on aura défini l'emplacement des parcs éoliens, se dire : « Voilà, sur le secteur A, tel couloir » ou « celui-ci est peut-être mieux ou plus impactant ou moins impactant » en fonction des différents critères.

M. Olivier BRISSET, chargé de concertation – RTE

Oui, alors, vous l'avez bien compris, pour l'instant, on est dans la première étape de l'étude bibliographique. On est bien d'accord, ça mérite d'être affiné. Il y a un exercice qui va se passer, c'est ce qu'on appelle la concertation Fontaine. C'est une ancienne ministre effectivement qui avait indiqué au préfet comment mener à bien des projets d'infrastructures, notamment des infrastructures de transport d'électricité. Donc cette concertation Fontaine va nous amener exactement à ce que vous venez de citer, elle va nous amener à affiner une ou peut-être deux aires d'études, c'est-à-dire que les documents qu'on a sous les yeux, c'est vrai que ce soir, peut-être que les frontières vont bouger, pour l'instant, voilà, ce sont des propositions. Au cours de l'exercice de la concertation Fontaine, on va préciser ces zones, évidemment en fonction de l'emplacement du parc en mer et du poste en mer. Et ensuite, au sein de cette aire d'étude, qu'on appelle air d'étude, au sens de la concertation Fontaine, on va valider cette aire d'étude avec toutes les parties prenantes de la concertation. Les élus, les associations de défense de l'environnement, les services de l'État, le monde agricole, effectivement le monde des pêcheurs pour l'interaction au niveau de l'atterrissage, éventuellement les pêches à pied. Et déjà, on va vraiment se mettre d'accord sur les contours de cette aire d'étude.

Et après, une fois qu'on aura validé cette aire d'étude, là, on va présenter différents corridors ou fuseaux, en général, on appelle ça des fuseaux, de trois et on va effectivement les intercomparer, dire : « Effectivement voilà, le fuseau A, le fuseau B, le fuseau C, quels sont les avantages et les inconvénients ? », et on va venir les codifier. En général, on les sort par des codes couleur tout bêtes, vert, orange et rouge pour justement dire : « Le fuseau de moindre impact, pour RTE, c'est celui-là, qu'est-ce que vous en pensez ? » Il y a un tour de table qui est en réunion plénière et tout le monde est appelé à s'exprimer en disant : « OK, je suis d'accord, c'est bien le fuseau de moindre impact, celui-là », ou alors « Non, pour moi, il faudra peut-être revoir la couleur du rouge ou du orange », et à ce moment-là, on arrive à ce qu'on appelle la définition du fuseau de moindre impact qui est une bande de plusieurs centaines de mètres de largeur, 100 ou 200, au sein de laquelle on va ensuite venir travailler sur ce qu'on appelle le tracé de déclaration d'utilité publique qui ensuite va donner lieu au tracé de détails, c'est-à-dire au mètre près. On est vraiment dans la politique de l'entonnoir. Donc par rapport à ce que vous disiez, oui, tout ça sera prévu dans la phase de la concertation Fontaine.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Il va falloir qu'on redescende en plénière. Madame qui est chargée de rapporter, vous voulez prendre la parole ? Non, oui, on peut lui apporter un micro ? Et puis Monsieur au fond, et après, on va, enfin, je ne vais pas faire la conclusion pour notre rapporteur, mais oui, Madame ?

Mme Sophie THOMAS

Alors, pour faire simple, donc l'idée est ici de suggérer le site d'atterrage en évaluant les points les plus pénalisants en fonction notamment... Donc les sujets qui ont été évoqués, le type de côtes qui pourraient être prises en compte, sachant qu'on est sur la prise en compte d'une zone de raccordement et d'une zone, d'un poste de raccordement et d'un poste de compensation de 10 ha qui doivent être choisis, sélectionnés. Dans les questionnements, notamment la question donc des territoires, des PLU et de l'approche démographique de la concertation qui pourrait être mise en place, une réponse à apporter serait donc la suggestion faite, c'est la mise en compatibilité d'urbanisme, les déclarations d'utilité publique c'est-à-dire des outils qui permettront de répondre à ce genre de problématiques.

Une question aussi sur les champs électromagnétiques a été abordée. Une question aussi sur les postes de compensation bétonnés, sur la méthode, seront-ils bétonnés ou pas ? Donc une plate-forme et un bâtiment électrique pourront être aménagés avec des sols végétalisés, c'est ce que j'ai noté. Différentes propositions pourront être faites sur les compensations agricoles et forestières, donc les méthodes ERC, la méthode « éviter-réduire-compenser » avec en dernier recours le suivi sera ensuite... Non, la compensation, pardon, sera prise en dernier recours.

La deuxième approche, ça a été donc les critères et enjeux selon le prélèvement foncier, donc comme j'ai déjà dit, on est sur un besoin de 10 ha. Une des choses qui sera envisagées, ce sera un lieu extensible, le représentant du milieu agricole suggère qu'on puisse passer par le poste du Poteau Rouge, une zone préférentielle est donc à déterminer pour le milieu d'atterrage. Une étude plus fine sera abordée sur les aspects agricoles et humains lors de la phase de concertation. Qu'est-ce que je pourrais vous dire de plus... Donc deux zones sensibles ont été citées, plus sensibles ont été citées, la zone A la zone E. Ce qui sera forcément, ce qui sera évalué, ce sont les documents d'objectifs avec différents outils d'évaluation environnementale comme les inventaires naturalistes. Alors, sur cette question des zones à risque, des zones comme les zones Natura 2000, la mise en place des tracés n'empêchera pas systématiquement, on peut installer les forages, si j'ai bien compris, sur les zones Natura 2000. Tout dépendra des critères et de ce que moi j'ai noté, de l'état initial de l'environnement qui seront faits en fonction des zones.

Donc une aire d'étude sera validée avec toutes les parties prenantes, la concertation Fontaine sera, permettra d'apporter, dans la suggestion qui a été faite par Monsieur, pourrait apporter des pondérations avec des tracés préférentiels, mais il est pour l'heure difficile d'apporter une réponse puisque nous n'avons pas toutes les données sur notamment l'implantation des sites en mer ou du poste électrique. Voilà globalement ce que j'ai noté.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Merci, écoutez, merci de ce travail de synthèse qui n'était pas évident du tout. Je vous propose de redescendre dans la salle plénière. Des questions n'ont pas pu être prises, mais je vous propose de les poser tout à l'heure devant l'ensemble de la plénière. Si vous voulez, nous redescendons, reprenons nos places en bas, bien évidemment, vous pouvez concerner les documents qui vous ont été remis.

Intervention hors micro

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Vous pouvez répondre, si vous souhaitez répondre aux questions de façon manuscrite, vous le faites sur les feuilles, et puis vous les déposez à la sortie, si vous estimez être en mesure de pouvoir répondre aux questions, au vu des éléments qu'ils ont été fournis. Voilà.

Atelier 2 (Salle Orient, animé par Mme Karine BESSES) :

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Alors, bonjour, bonsoir à tous. Comme vous avez vu, RTE vous a imprimé un certain nombre, l'ensemble des cartes des zones et des sous-zones qui viennent de vous être présentées. Vous avez les détails, du coup, pour pouvoir observer par vous-même les différentes, les différents éléments qui sont positionnés dans ces zones. Alors ce qu'on vous propose, en fait, comme on vous disait, c'est de pouvoir vraiment passer ensemble un petit peu en revue les différents enjeux, et éventuellement pouvoir arriver à ressortir une ou plusieurs zones, l'idée c'est plutôt plusieurs zones ou des éléments plus précis dans chacune des zones qui seraient à privilégier ou à éviter. Donc on compte sur vous

pour ce temps de travail, on va prendre ce temps-là ensemble. Et donc on voulait vous proposer de commencer par une série de questions qu'on va vous poser, ce sont les questions de RTE. Donc je vous dis la première question : quel serait, selon vous, la meilleure zone pour accueillir l'atterrissage, et pourquoi ?

Donc l'idée, ce qu'on vous donne, vous avez les documents devant vous, on peut prendre quelque temps pour chacun réfléchir aux documents, et puis éventuellement aussi bien sûr réfléchir aux questions que vous auriez, parce que c'est vrai qu'on n'a pas fait de tour de questions après la présentation de l'étude. Donc voilà, l'idée, c'est ce que vous puissiez réfléchir à cette question : « quel serait, selon vous, la meilleure zone pour accueillir l'atterrissage, et pourquoi ? », en passant en revue les éléments, et si vous avez toutefois des questions qui vous semblent importantes, qui doivent être répondues pour vous permettre de cheminer dans votre réflexion, on peut aussi les poser tout de suite par rapport à cette question-là et à l'étude qui vient d'être présentée.

Oui, je vois déjà des questions, je pense que ça peut être un important de faire un tour de questions. Oui, Madame, alors attendez, allez-y. Merci.

Mme Chantal HOLZHAUER, citoyenne

Je trouve qu'il serait peut-être judicieux de demander aux personnes quelle zone ils représentent, en fait. Moi, par exemple, j'habite Névez, donc faire peut-être juste un petit tour de table déjà pour voir si les personnes, si toutes les zones sont représentées ce soir. Ça paraît important, c'est rapide.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Si vous le souhaitez, qui est de la zone A ? On va faire comme ça, levez la main. Qui est de la zone A ? Personne. Alors, regardez les zones...

Intervenant non identifié

C'est toutes zones.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, mais Madame souhaite avoir ce complément d'information. Effectivement, certains peuvent se placer dans l'état d'esprit de dire : « on travaille pour l'ensemble de la zone, on ne travaille pas que pour notre paroisse ». Tout à fait.

Mme Chantal HOLZHAUER, citoyenne

Je trouve que c'est important de travailler pour toutes les zones, mais c'est aussi important de savoir que des zones ne sont pas représentées ce soir. C'est juste ça.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Tout à fait. Alors, la zone A ? Qui vient de la zone A ? 1, 2, 3, 4, 5. Cinq personnes de la zone A.

La zone B ? Toutes les zones, Monsieur, à la table. C'est bien, vous avez raison.

Rires

Vous êtes partout, vous êtes omnipotent, d'accord. Donc 3,4.

La zone C ? Pareil, il y a un peu plus de monde, effectivement. D'accord.

La zone D ? Alors, j'avoue que je n'ai pas compté, car il y avait beaucoup de monde. C'était pour passer un peu plus vite. La zone C, relevez la main ? Voilà, je vous laisse observer. Voilà. Je ne suis pas sûre que ce décompte soit tout à fait essentiel, mais voilà, on continue. Et donc la zone E ? La zone D, on a sauté la zone D. Voilà. Votre décompte sera faussé, puisque les gens lèvent la main pour toutes les zones. Et donc la dernière, la zone E. Voilà, bon. Je vous remercie. Un petit préambule.

Est-ce que vous avez d'autres questions avant de commencer ? Oui, peut-être Monsieur, vous aviez levé la main avant. Merci.

Intervenant non identifié

Oui, en fait, il n'y a rien sur le patrimoine immergé qui est entre 0 et 30 m, qui est pourtant fondamental, et Madame DE SAINT-MARTIN l'a bien dit, puisque ça fera l'objet d'une étude spécifique pour savoir où va passer le câble. Et ça aurait, ce serait déterminant par rapport au reste. Enfin, à mon sens.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Merci pour cette remarque, peut-être que vous voulez répondre ?

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Oui, simplement, en fait, la réunion de ce soir porte essentiellement sur la partie terrestre du raccordement, l'atterrissage et la partie terrestre. Donc du coup, la question des épaves, par exemple, enfin tout ce qu'on peut trouver sur le fond marin est traité dans la réunion portant sur l'environnement marin ou l'usage de la mer. Donc ce sont d'autres réunions, en fait.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, mais c'est vrai que la première question est quand même : quelle serait selon vous la meilleure zone pour accueillir l'atterrissage et pourquoi ? C'est vrai qu'il ne faut, selon la méthode qui est proposée là, il ne faut se déterminer à cette question qu'avec les informations de la partie terrestre, puisque les autres...

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Oui, ceux qui ont assisté aux autres réunions ont du coup des informations sur la partie maritime aussi, qui est évidemment injectée lors de cette réunion. Mais je comprends que ce n'est pas le cas de Monsieur. On peut en parler, en revanche, après, si vous voulez.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, allez-y. Ne touchez pas, voilà.

Intervenant non identifié

C'est juste sur l'atterrissage, est-ce que du point de vue RTE, parce que c'est quand même assez important, est-ce que les zones rocheuses sont a priori exclues ou aussi privilégiées que les zones de type plage ? Ou bien les zones rocheuses sont dans l'ordre du possible ? Parce que la nature du trait côtier est quand même caractérisée au sud essentiellement par les plages, et au nord essentiellement par un trait rocheux, sauf une toute petite zone dans le nord où il y a un secteur de plage. Et je pense que pour pouvoir déterminer un tracé très large, il faut qu'on ait une idée claire sur ce point de départ. On avait évoqué le point de départ en mer, mais le point d'arrêt à terre est aussi important pour voir ensuite comment ça peut s'acheminer à travers les communes.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, tout à fait. Oui, il y a peut-être des réponses ? Est-ce que c'est faisable techniquement ? Est-ce que c'est vraiment rédhibitoire d'arriver sur du rocher, ou pas ? A priori, non.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Ce n'est pas rédhibitoire, en effet, c'est moins bien, enfin nous, à RTE, on préfère toujours les plages, ces grandes plages sableuses. Techniquement, c'est plus simple, environnementalement, c'est mieux aussi, parce que souvent, dans les zones rocheuses, on trouve plus d'espèces intéressantes, mais ce n'est pas impossible. Donc ça dépend, c'est une considération globale, encore une fois. Si passer dans une zone rocheuse, ça permet d'avoir un tracé terrestre plus court ou un tracé maritime plus court et moins contraignant, c'est une option qu'on ne peut pas fermer à ce stade.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, Monsieur ? Allez-y, oui.

Intervenant non identifié

Il n'a pas encore été évoqué la question des mesures compensatoires. C'est-à-dire que là, on sera soit sur de la zone urbaine, soit sur de la zone agricole, soit sur des zones naturelles. Donc les mesures compensatoires seront différentes d'une zone à une autre. J'aimerais bien avoir un peu plus de précisions.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, je vous laisse répondre. Il y a quelques éléments de réponse dans la brochure, mais peut-être pour compléter.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Oui, je vais donner une réponse un peu générale et je vais peut-être passer, j'en profite pour présenter mon collègue Luc RAYMOND qui est avec moi et qui est notre spécialiste de la partie terrestre et raccordement. Donc il sera amené à répondre à plein de questions, je pense aussi. Là, on n'aborde pas les mesures compensatoires effectivement à ce stade, car c'est encore très tôt. On n'en est vraiment à déterminer la zone et on cherche avant tout l'évitement, finalement, des zones les plus sensibles pour pouvoir se retrouver dans des zones les moins impactantes possible. Dans la démarche « éviter-réduire-compenser », le « compenser » vient vraiment à la fin. Donc là, on est plutôt dans une démarche d'évitement à ce stade.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Vous voulez compléter, peut-être ? Non, OK.

Oui, Monsieur. Alors attendez, on vous amène micro. Patientez un petit peu, merci.

Intervenant non identifié

Bonsoir, juste un renseignement. Le lieu de raccordement sur la ligne de 250 000 V peut déterminer aussi le lieu d'emplacement du poste d'atterrage. Et nous avons un poste qui s'appelle Poteau Rouge qui est assez grand, qui est au nord de Lorient. Et au lieu de prendre 7 ha quelque part, puisqu'on a un poste qui existe déjà, pourquoi on ne le raccorde pas sur ce poste-là ? Ce qui permettrait de déterminer effectivement l'atterrage sur la zone C.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord, alors peut-être une réponse, Monsieur, par rapport à ça ? Donc vous êtes le spécialiste raccordement de RTE.

M. Luc RAYMOND, chef de projet RTE

Oui, bonsoir, donc effectivement, ce que vous dites, ça fait partie du domaine des possibles. À ce stade-là, c'est une possibilité comme une autre.

Intervention hors micro

M. Luc RAYMOND, chef de projet RTE

Oui, sauf que le poste de Poteau Rouge qui se situe à Cadan a un certain nombre d'installations, et lorsque qu'on avancera dans la procédure, on regardera si effectivement il y a suffisamment de place aujourd'hui inoccupée pour pouvoir ajouter les installations nécessaires au raccordement, ou s'il y a besoin de faire un investissement foncier supplémentaire immédiatement à proximité, avec une emprise qui jouxterait ce poste-là si elle est disponible, et si RTE peut l'acquérir, ou bien de manière un peu plus éloignée à quelques kilomètres.

Intervenant non identifié

Ou, parce qu'au lieu de prendre 7 ha, il suffit peut-être d'agrandir que de 2 ha.

M. Luc RAYMOND, chef de projet RTE

Peut-être. Moi, aujourd'hui, je ne suis pas capable de vous dire si le poste RTE de Poteau Rouge a suffisamment de délaissés ou de zones inoccupées pour pouvoir intégrer ces nouveaux équipements nécessaires au raccordement. Mais effectivement, le fait est que si c'est possible et qu'on peut optimiser l'emprise forestière, l'emprise patrimoniale du poste électrique, on le fera, bien entendu. Voilà.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Vous voulez compléter ?

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Oui, un petit complément, quand même. En fait, on a donc dans ce que qu'on a présenté tout à l'heure, on est bien sur les surfaces maximales en recherche. Néanmoins, les postes existants, il y en a quelques-uns, effectivement, il y a Concarneau, il a Poteau Rouge, il y a Theix, bon, aucun de ces postes n'ont suffisamment de place dans les enceintes actuelles pour acquérir les équipements nécessaires. C'est pour ça qu'on mentionne ce chiffre de 7 ha et qu'on cherche a priori de nouveaux emplacements. En revanche, si on peut optimiser, ce que disait Luc tout à l'heure est tout à fait juste, si on peut optimiser, rapprocher les infrastructures nouvelles des infrastructures existantes et gagner un peu de place, on le fera et on le regardera très attentivement dans la prochaine phase du projet.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Voilà, donc pour répondre à Monsieur, finalement, ce n'est pas dans cette phase-là qu'on va pouvoir partir à l'envers et se dire : « On se place sur tel ou tel poste déjà existant pour faire le chemin à l'envers ». Vous nous dites que c'est plus dans un second temps.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Effectivement, la particularité de ce projet, c'est qu'il n'y a pas d'endroit vraiment idéal le long de la liaison 225. Il n'y a pas un poste existant qui se détache en disant : « Là, on a beaucoup de place et c'est vraiment un point de vue plus fort pour définir la suite du raccordement ». C'est un peu équivalent, voilà. Donc il n'y a pas de point d'accroche très fort possible.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Donc ça sera fait plutôt dans un second temps. Oui, Monsieur ?

Intervenant non identifié

Je pense qu'il y a une raison technique, mais je ne sais pas laquelle, qu'est-ce qui vous empêche de remonter le câble par une rivière, très profondément dans les terres ?

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Oui ? Allez-y.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Les rivières, ce sont des milieux où il y a des courants assez forts, qui bougent beaucoup, qui ne sont pas forcément très profonds. En fait, il faudrait mettre des câbles sous-marins le long des rivières, mais c'est très peu pratiqué à cause de ce mouvement, de cet environnement très mouvant. Assurer la protection du câble et donc la protection des litières autour serait très difficile, beaucoup plus difficile qu'en passant à terre.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Dans d'autres débats, me semble-t-il, les gens avaient privilégié de passer par la route, demandé à passer plutôt sous les voiries déjà existantes, si je ne me trompe pas.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

C'est ce qu'on fait, c'est la première hypothèse, passer sous voiries pour éviter d'impacter les terrains agricoles, c'est la première option. Après, on regarde si on peut optimiser là où c'est le moins gênant par rapport aux cultures agricoles.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord, merci.

Alors, est-ce qu'on a fait le tour des questions ? Non, Monsieur, encore, allez-y.

Intervenant non identifié

Il y a une donnée peut-être en faveur de la zone C, puisqu'il s'agit quand même en moyenne d'éviter d'impacter les traits de côte. La route côtière va être détruite pour remettre la rivière, l'anse du Loc'h, qui est séparée par la route côtière qui est devenue un étang, va être ramenée à son état de lagune primaire. Est-ce que par hasard, ça ne peut pas rentrer en ligne de compte au niveau des travaux, de faire de manière concomitante le passage d'un cadre et en même temps la destruction de la route côtière qui sera probablement reconstruite sur pilotis pour que le Loc'h se vide dans la mer à nouveau, comme c'était le cas il y a des dizaines d'années ? Pour la zone C, donc.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Une zone qui serait favorable, et notamment plus à cet endroit-là. Bon, pourquoi pas. C'est vrai que c'est des choses qu'on note, tout à fait. Merci. Alors, oui ? J'avais une toute petite question aussi, mais on en a déjà parlé par rapport aux enrochements notamment, mais on a des données, en fait, sur les cartes avec des traits de côtes de recul ou avancées. Comment on peut se servir de ces données lors de notre réflexion ? Finalement, est-ce que l'atterrage est plus favorable quand on a plus une avancée, peut-être ? Comment ça joue ? Quelle est la sensibilité ?

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Effectivement, c'est moins favorable quand il y a l'érosion, bien sûr, parce qu'il y a un risque, même si on prend toutes les précautions, c'est pour ça que pour prendre un pas en arrière, on regarde, on fait beaucoup d'études, justement, sur les traits de côte pour voir est-ce qu'on est plutôt en érosion, est-ce qu'on est plutôt en accrétion. Et on essaie de modéliser l'évolution hydrosédimentaire en mer et à terre pour voir est-ce qu'il y a des risques de recul ou pas, et en conséquence de quoi, quelle est la profondeur de l'ensouillage qui sera nécessaire pour qu'on assure l'intégrité du câble et la sécurité des personnes. Donc voilà notre démarche. Et dans ce contexte-là, évidemment, l'érosion, c'est un risque, donc on le regarde attentivement. L'accrétion, c'est-à-dire l'accumulation supplémentaire de sable peut aussi être un souci pour finalement les caractéristiques thermiques du câble. Ça veut dire quoi, ça veut dire que plus on va avoir de sable au-dessus du câble, plus le câble va chauffer, plus il y a des risques de court-circuit, en fait. Donc ça, ce n'est pas non plus terrible. On regarde et on modélise des choses pour qu'on enterre le câble à la bonne profondeur.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord, merci. Oui, Madame ?

Mme Chantal HOLZHAUER, citoyenne

Justement, à ce sujet, sur Névez, donc la plage de Tahiti, je pense que vous connaissez, en hiver, il y a de l'érosion, et c'est important, plus de 1m30, 1,50 m. Et là, je vois en simplement quelques jours, le sable s'est retiré sur 70 cm. Donc on entre un peu, c'est une instabilité qui peut être prise en considération.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Ah oui, qui est tout à fait prise en considération. Après, on essaie de regarder sur le temps long, parce que c'est vrai que quand il y a une tempête, il peut y avoir des érosions très importantes et ensuite des accrétions par-dessus, donc c'est le temps, c'est la tendance longue qui est importante pour des câbles qui vont être là pour 40 ans.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, alors une question, alors on va prendre une dernière question, et après, on va vous laisser aussi peut-être réfléchir et peut-être essayer de répondre à la question. Allez-y.

Intervenante non identifiée

C'est une question par rapport à la zone de l'aéroport, parce que je ne sais pas si vous êtes au courant, il y a certaines zones qui sont en partie cultivées par des agriculteurs et d'autres qui ne vont pas forcément continuer à l'être. Et du coup, vous parliez tout à l'heure de l'emprise foncière, est-ce que ça ne peut pas être quand même intéressant, comme situation, plutôt que de prendre justement sur des zones agricoles qui sont potentiellement cultivées ?

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Bien sûr, s'il y a des opportunités comme ça qui sont intéressantes, et c'est pour ça que cette réunion est intéressante, c'est pour qu'on puisse capter des choses, des informations comme ça qu'on n'avait pas forcément avant. Merci beaucoup.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. J'en profite aussi pour vous, pour demander à ce qu'il y ait quelqu'un qui puisse être volontaire pour être rapporteur de nos travaux et de nos réflexions. Alors bon, c'est vrai qu'on n'a pas souvent beaucoup de candidats quand on propose, quand on pose cette question-là. Très bien, merci. Donc voilà, l'idée, on va aussi prendre des notes, donc vous serez un petit peu appuyé dans votre rapport à l'autre groupe, et puis on pourra faire une synthèse ensemble à la fin. Merci beaucoup.

Donc peut-être si on a fini le tour des questions, vous pourrez tout à loisir poser des questions tout au long de l'atelier, l'idée peut-être c'est de prendre ensemble 5 bonnes minutes pour explorer les cartes, et peut-être répondre, commencer à donner des éléments, quelle serait d'après vous, et pourquoi, la zone d'atterrage ou la zone qui serait une des zones, ou s'il y a plusieurs zones, ou si vous ne voyez pas, finalement, voilà, c'est vraiment à vous de voir ce que vous pouvez aussi déduire des cartes, et peut-être des questions aussi supplémentaires que cela vous évoque auxquelles on pourra répondre. Oui ?

M. Armand QUENTEL, comité national des pêches

Je me permets de reprendre la parole, je l'ai déjà exprimé tout à l'heure, mais ça me semble extrêmement préjudiciable de déterminer maintenant une zone, sachant que, je le répète, la zone de départ, la zone du site n'est toujours pas fixée, et là, potentiellement, on peut aller partout. Maintenant, moi je veux bien que d'ici, que de cet atelier-là sorte une proposition, mais elle sera systématiquement remise en cause par la pêche. Je vous le précise tout de suite. Parce que tant qu'il n'y a pas des éléments de débat entre autres de la réunion de vendredi, on ne pourra pas décider. Ça me paraît très hasardeux de faire ça, donc je tiens à l'exprimer.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Dans la lignée de la réponse que Monsieur PAVARD vous a faite tout à l'heure, en fait, on a fait une réunion sur l'environnement qu'on va terminer aussi, sur l'environnement plutôt marin. On fait cette réunion sur le raccordement, l'idée, ce n'est pas de choisir une zone, mais de choisir peut-être plusieurs zones ou des zones plutôt préférentielles. Et après, nous aurons la réunion de synthèse, donc il y aura la réunion des usages vendredi soir où un certain nombre de choses seront échangées. Et en fait, c'est bien la réunion de synthèse qui va nous permettre de tout remettre ensemble pour pouvoir en faire émerger, effectivement, une zone et un couloir, un corridor de raccordement et une zone plutôt favorable pour l'implantation des éoliennes. Donc l'idée, c'est vrai que là, on travaille de façon entre guillemets un peu déconnectée, j'en conviens, mais c'est trop compliqué de prendre tous les facteurs en même temps, on ne pourrait pas avancer. Donc là, l'idée, c'est de travailler justement zone par zone, l'idée ce n'est pas de définir une zone, mais peut-être justement deux ou trois, ou de bien vérifier qu'il n'y a pas de zone à exclure totalement. Si par exemple on se dit ensemble que la zone assez absolument pas possible, c'est peut-être quelque chose que pour la réunion du 10, de synthèse, on pourra tenir en compte. Donc je ne dis pas qu'on va aboutir à cette conclusion, mais voilà, l'idée, c'est donc de définir plusieurs zones plutôt favorables, et on va croiser tous les éléments le dise, et tout sera remis sur la table et rediscuter le disent. Mais là, si vous voulez, on est obligé de séparer un peu le travail, sinon, on ne peut pas ont une réunion prendre en compte tous les paramètres et décider d'un coup ou on va mettre les choses. Voilà, donc c'est une méthodologie de travail. Écoutez, elle est à parfaire, sans doute, mais c'est ce qu'on vous propose. On va enchaîner sur le travail...

M. Armand QUENTEL, comité national des pêches

Si vous permettez, une demande de confirmation. La totalité des câbles entre la jonction à terre et la ligne 225 000 V où ça va se connecter sera enfouie, ce sera bien en souterrain, il n'y aura pas de liaison aérienne ?

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Oui, je vous le confirme.

M. Armand QUENTEL, comité national des pêches

C'était parce que, ça, ce n'est pas suffisamment présenté, mais on le présente comme si c'était d'autres types d'éoliennes, mais il faut bien l'exprimer ainsi parce que les enjeux patrimoniaux, par exemple, ou paysagers... Donc ça sera bien enfoui totalement.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Je vous confirme qu'il y a des éléments qui seront intégrés ou enfouis, c'est la liaison sous-marine et la liaison souterraine, et ensuite, il y a des éléments visibles, c'est le poste de compensation à terre, le poste de raccordement à terre et le poste électrique en mer. Voilà.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

OK. Merci, donc voilà, on vous laisse un peu cheminer, et puis on pourra faire, on pourra prendre donc les observations de chacun.

Intervention hors micro

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Attendez, Monsieur, comme on vous enregistre aussi, pour pouvoir faire un compte-rendu.

Intervenant non identifié

On va effectivement définir une orientation, mais est-ce que les coûts financiers du projet ne vont pas être supérieurs à ce que nous on va choisir ?

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Qu'est-ce que vous voulez dire par là ? Les coûts financiers du projet ? Précisez votre question.

Intervenant non identifié

Si on choisit la zone E, et puis les éoliennes sont carrément à l'est...

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

C'est bien ce que je vous disais.

Intervenant non identifié

Il y a un coût financier qui va être important, donc on va dire : « Cette solution ne peut pas sortir ».

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Alors, c'est bien ce que je vous explique à l'instant. Donc l'idée, ce n'est pas de définir une zone. Dans cet atelier-là, l'objectif n'est pas de définir une seule zone E ou F. C'est d'en définir plusieurs, de définir peut-être une zone favorable à l'ouest ou plutôt une zone favorable à l'est, et donc, ce n'est pas d'arrêter une zone, ou peut-être d'écarter une zone, mais ce n'est pas de définir...

Intervenant non identifié

Il y a une question, là, qui dit : « La zone la plus favorable ou la moins favorable ». Ça, on va avoir du mal à répondre à cette question.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

C'est une question de RTE.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Ce qu'on vous propose, c'est quelque chose de très simple. C'est-à-dire pour chacune des questions, on a une hypothèse Est et une hypothèse Ouest. Comme ça, on sait que si le parc est à l'ouest, là, on raisonne sur les zones d'études terrestres à l'ouest. Inversement si le parc est à l'est, on raisonne sur les zones d'études à l'est. Donc pour chaque question, vous dites « hypothèse est » et « hypothèse ouest », comme ça, on a des solutions, des groupes de solutions qui sont cohérentes. Est-ce que ça vous va ?

N'hésitez pas à utiliser les petits papiers qu'on vous a diffusés pour noter vos avis, il y a un papier, une question par feuille. Vous pouvez noter dessus, et ensuite, on reviendra sur le raisonnement derrière.

Intervenant non identifié

Si on part sur la zone C, c'est la zone la plus courte, normalement, puisque c'est la plus centrée.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Si le parc est centré, oui. Si le parc est excentré, non.

Intervenant non identifié

Non, mais si le parc est centré, aussi bien à droite qu'à gauche, c'est la plus courte. Ça veut dire que vous avez parlé du poste d'atterrissage qui peut être éloigné. Donc ça veut dire qu'on peut regrouper un poste d'atterrissage à côté d'une zone de raccordement 250 000.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Alors, en fait, pour ce projet-ci, compte tenu des distances minimales, en fait, en bordure de zone, vous êtes quand même à une trentaine de kilomètres des côtes. Donc de ce fait-là, on ne peut pas, il n'y a pas d'hypothèse où on regroupe finalement le poste de raccordement et le poste de compensation. Ce qu'on peut avoir, c'est 15 km ou 20 km à partir du littoral.

Intervenant non identifié

Parce que moi, je reviens sur cette solution pour éviter de prendre des terres, avec Poteau Rouge qui est à peu près, si je regarde la carte, doit être une quinzaine de kilomètres.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

On va peut-être laisser à tout le monde le loisir, peut-être, de réfléchir un peu, et puis on va revenir, reprendre la discussion.

Il y a une question par ici, de précision.

Intervenant non identifié

Je me demandais, le poste de Concarneau, est-ce qu'il est bien en 225 000 V ? Et si oui, est-ce que le raccordement sur ce poste a été étudié ?

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Oui, il a été étudié aussi. Effectivement, il est plus près de la côte, le poste de Concarneau, par contre, il faut renforcer le réseau derrière pour qu'on puisse le raccorder. Donc c'est possible, mais il y a d'autres inconvénients associés. Et c'est pareil, il n'y a pas suffisamment de fonciers, non plus, autour.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Donc on ne serait pas obligé d'aller finalement jusqu'au trait de 225 qui traverse, éventuellement ?

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Concarneau, ça descend, en fait.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Oui.

Si vous voulez bien, si vous avez le temps un peu d'étudier la question, je vous propose, voilà, n'hésitez pas à exprimer un petit peu ce que vous avez pu en déduire, notamment par rapport à la question. Quelle serait la ou les zones d'atterrissage, plusieurs zones d'atterrissage, Est, Ouest, à privilégier d'après vous ? Est-ce que vous avez réussi à élaborer une réponse à ce sujet ? Oui, Madame.

Intervenante non identifiée

Alors, c'est juste des idées vis-à-vis des zones d'atterrissage. En fait, j'ai déterminé les critères en amont d'abord des zones d'atterrissage.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Ça, je vous félicite.

Intervenante non identifiée

Et le critère essentiel pour moi, c'est de longer plutôt, une fois que c'est la zone d'atterrissage, être proche de la route pour accéder directement à la ligne aérienne de 225 000 V. Et donc pour ça, donc je trouve que les zones D et E sont compliquées, parce que c'est très dispatché au niveau des routes et très compliqué. Au-delà de ça, donc les zones d'atterrissage, ensuite, j'avais mis A, B et D, c'est compliqué parce que ce sont des zones protégées au niveau du littoral, sauf une petite partie pour la

A, mais si c'est près de la ligne de train de Quiberon, ça peut être intéressant que ça suive le tracé du train de Quiberon jusqu'à Auray, et après d'Auray, on peut récupérer pour aller sur la zone, la ligne aérienne.

Et ensuite, donc si on prend la zone C, donc moi, finalement, dans mon choix, c'est plutôt central, tout simplement parce qu'au niveau de la côte, il y a des zones plutôt protégées, mais il y a des zones aussi qui ne sont pas ou peu utilisées, donc c'est des zones un petit peu rocheuses, mais il y a quand même du sable. Du coup, l'atterrissage sur des zones qui sont plutôt des landes et des friches agricoles, ça peut être intéressant. Après, en remontant donc au niveau de l'aéroport sur une zone qui ne serait pas utilisée en agricole, justement, et de la valoriser tant que ça ne dérange pas aussi donc tout ce qui est le domaine de l'aviation, et après, à partir de cette zone-là, on peut remonter par la route de Quéven, Pont-Scorff et Cléguer. Donc comme ça, ça ne fait pas d'emprise ou peu d'emprise en tout cas agricole.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord. Est-ce que vous pouvez me rappeler les critères que vous avez énoncés au début, s'il vous plaît ?

Intervenante non identifiée

Que la ligne de raccordement suive les routes et des friches même s'il y a des zones qui peuvent être naturelles ou protégées, mais qu'il y ait un tronçon fait dans les friches, même si après elle continue de se reformer, mais que ce soit plutôt sur des zones de friches. Après, il y a des zones que je ne connais pas très bien, donc je ne peux pas me prononcer pour tout, mais il y a certaines zones qui sont plus judicieuses que d'autres. Et oui, que ça suive des routes ou des axes principaux comme le train, aussi, pour Quiberon. Et oui, et préserver les zones Natura 2000. Mais après, si c'est un tronçon et qu'après, justement, malheureusement, le train passe dans la zone Natura 2000, mais le fait est que le tracé existe, donc autant l'utiliser plutôt que de faire un autre tracé parallèle ou je ne sais quoi sur cette zone-là, ce n'est pas logique.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce que vous pouvez vous présenter, juste ? C'est vrai que voilà, je ne vous l'ai pas demandé, mais voilà, présentez-vous.

Mme Morgane JUETTE

Je n'aime pas trop, mais Morgane JUETTE, je suis en formation agent d'environnement, donc là, je suis là pour représenter un petit peu normalement l'association Surf Rider Iqui est en échange avec RTE, je suis bénévole. Et là, c'est surtout pour avoir une vision globale et après faire des retours au niveau du siège.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord, merci.

Alors, est-ce qu'il y a d'autres... Effectivement, on a eu déjà beaucoup d'éléments. Vous, vous privilégieriez la zone C par rapport à l'atterrissage et par rapport au fait qu'en remontant, vous avez observé un tracé qui paraîtrait de moindre impact, finalement, en tout cas un corridor. Et la zone D est compliquée par rapport à quoi, vous disiez, les zones D et E, pardon ? Compliquées par rapport à quels éléments ? Les routes, il n'y avait pas assez de routes.

Intervenante non identifiée

Ce n'est pas une question de pas assez de routes, c'est qu'elles sont fragmentées, et qu'il n'y a pas un tracé direct et c'est beaucoup plus compliqué d'arriver à la zone directe de 225 000 V. Après, à voir sur une vision globale, mais typiquement, passer dans la ville de Quimperlé, je pense que ce n'est pas judicieux, il faut plutôt des petits hameaux et des routes principales et des axes directs. Et là, c'est beaucoup de routes transversales, perpendiculaires à l'axe qu'on veut. C'est beaucoup moins judicieux pour la suite. Et puis il y en avait une qui a aussi une zone Natura 2000 sur la côte, et c'est des zones rocheuses. Donc pareil, c'est délicat.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

OK. Très bien. Est-ce que donc il y a d'autres personnes qui veulent un peu partager avec nous leur réflexion ? Même si elle n'est pas aboutie sur une zone préférentielle ou autre. Attendez, on va vous apporter un micro.

Intervenant non identifié

Personnellement, je voyais la zone A qui est très peu habitée sur la partie côte, et qui est sableuse. Effectivement, le tire-bouchon est une bonne solution pour aller jusqu'à Auray, et autrement, il y a beaucoup de routes verticales Nord/Sud qui sont également des bons chemins à emprunter. C'est, à mon avis, un secteur favorable.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Donc ce serait plutôt la zone A, que ce soit pour l'atterrissage, mais aussi pour la suite par rapport aux routes. C'est ça ?

Intervenant non identifié

Oui, c'est ça, les routes, il y a de belles routes Nord/Sud bien droites.

Intervenant non identifié

Sur la zone A, je veux bien m'exprimer, parce qu'il y a quand même quelque chose de très important à garder à l'esprit, c'est la dynamique sédimentaire qui est très importante dans cette zone-là et en particulier, il faut quand même ne pas perdre de vue que l'isthme de Quiberon est une anomalie qui pourrait à nouveau se trouver détruite par une forte tempête qui n'est pas encore arrivée, mais qui statistiquement n'a pas de raison de ne pas arriver, et qu'aller faire des travaux trop près de l'isthme pourrait déterminer un, comment dire, une déstabilisation de cet isthme de Quiberon. Quiberon, ça se dit [Incompris], c'est la vieille ville, bon, peut-être que les Quiberonnais ne sont pas tout à fait d'accord pour qu'on refasse une île trop vite.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord. Donc attention à la zone A, quand même, vous dites, à cette zone de la zone A qu'est l'isthme de Quiberon. Est-ce que vous avez d'autres retours, oui, Monsieur ?

Intervenant non identifié

À chacun ses critères, l'un des miens, c'est qu'il y a des zones Natura 2000 à plein d'endroits, il y a une zone où il n'y a pas de site Natura 2000 identifiées, c'est la zone D. Alors, c'est compliqué éventuellement pour traverser quelques routes, ça ne me paraît pas insurmontable. Privilégier la zone C parce qu'il y aurait à terme le Loc'h qui serait libéré, ça me paraît un peu hasardeux parce que tout ça n'est pas encore réalisé et loin de l'être, et massacrer cette route-là volontairement, ça me générerait aussi. Bon voilà, ce sont des réflexions comme ça.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Intervenant non identifié

Et donc la zone que vous privilégieriez ?

Intervenant non identifié

Plutôt la D, par ce que pas de site Natura 2000.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Voilà.

Est-ce qu'effectivement, cette zone, puisque donc Madame qui a réalisé les études est là, Madame ALVAREZ, est-ce que cette zone qui ne comporte pas donc de Natura 2000, vous confirmez ? Est-ce que c'est une zone justement qui est de moindre, où on a finalement peut-être une biodiversité un peu moindre, ou en tout cas, voilà, il y a moins de choses à abîmer au niveau de l'environnement, peut-être ?

Mme Fabienne ALVAREZ, directrice d'études – Géonomie

Oui, effectivement, la zone D présente moins de sensibilités au niveau faune et flore, au niveau du littoral. C'est vrai.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord. Allez-y, continuez.

Mme Fabienne ALVAREZ, directrice d'études – Géonomie

J'allais dire que l'analyse qui avait été faite sur la zone C est très pertinente, et que moi, je trouvais que la zone C était bien aussi. C et D, ce sont des zones qui sont intéressantes pour diverses raisons, mais qui sont intéressantes.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord, merci de votre avis. Oui ?

Intervenante non identifiée

Deux remarques encore sur la zone, donc sur les deux zones C et D. Je suis comme Monsieur, l'histoire du Loc'h, je ne suis pas sûre que ça se fera non plus, pour plein de raisons en partie environnementales également, mais à voir comment ça évolue, et sinon, donc la route ne sera pas forcément changée, on verra ce qu'il en adviendra d'ici là. Et sinon, pour la zone D, il faut savoir que toutes les zones rocheuses sont des zones où il y a beaucoup de vie, donc même si ce n'est pas des Natura 2000, tout ce qui est homards, congres et tout ça, il y a à foison que ce soit à Ploemeur ou dans la zone D. Donc ce n'est peut-être pas classé, mais il y a plein de nichements d'oiseaux d'une part, et d'autre part il y a plein de vie aussi. Donc dire que voilà, ce n'est peut-être pas classé, mais l'impact environnemental ne sera pas des moindres non plus. Et puis c'est des zones vivrières, justement. Je crois qu'au moment du volet environnement, il disait qu'au niveau des suivis de tout ce qui est nurseries et zones d'alimentation des poissons et ainsi de suite, il y avait un manque de données. Typiquement, les zones rocheuses sont des zones telles qu'elles, sont des zones de feeding, donc il faut être réservé peut-être aussi sur cette analyse-là.

Mme Fabienne ALVAREZ, directrice d'études – Géonomie

Oui, je parlais d'un point de vue réglementaire, pour l'instant. Il n'y a pas eu encore d'expertise suffisamment poussée sur les zones, sur ces zones-là. Mais d'un point de vue réglementaire, c'est vrai qu'il n'y a pas, il y a beaucoup moins, il n'y a pas... Ces zones n'ont pas été répertoriées comme présentant une sensibilité particulière.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord, merci pour cette intervention. Est-ce que... Oui, Monsieur ? N'hésitez pas à redire qui vous êtes et à quelle organisation vous appartenez pour tout le monde.

Armand QUENTEL, comité national des pêches

Armand QUENTEL, pour le comité des pêches. On n'a pas d'états d'âme particuliers pour le point d'atterrage ni pour le transport à terre, ce n'est pas notre secteur. Mais je le répète, un critère qui est important, c'est l'implantation du site en mer et il ne faudrait pas que pour des raisons terrestres, on dénature quelque part les choix qui seront portés et qui seront portés justement en mer. Il ne faut pas oublier que ceux qui seront le plus impactés par l'implantation du site en mer, c'est les pêcheurs. Et là, maintenant, je ne vais pas dire qu'il faut négocier en bilatéral entre porteurs de projets et pêcheurs, mais je vous rappelle que dans le document stratégique de façade sur la zone juste au-delà des 12 miles, cette zone, la 3C, il est très clairement dit que la priorité est entre énergies marines renouvelables et pêche. Alors on travaille dessus, on n'a toujours pas de zone formalisée, j'espère qu'on pourra représenter quelque chose déjà plus resserré vendredi, parce qu'il y a beaucoup de monde qui travaille sur ce secteur-là et il faut qu'on essaie de faire en sorte que chacun fasse sa part sans impacter volontairement un métier particulièrement qui serait en danger, surtout en cette période avec le Brexit qui se profile à l'horizon. Donc là, le grand enjeu qui est vraiment pour nous prégnant, ce qu'elle va être l'importance de ce choix qu'on va formaliser ici. Voilà, c'est tout. Ça doit être un des éléments, ça ne doit pas être le déterminant.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

C'est bien noté, ce n'est pas comme ça que c'est pensé, en tout cas. Oui, Madame, juste là.

Mme Chantal HOLZHAUER, citoyenne

Moi, je voulais juste savoir, en fait, on détermine une zone, deux zones, et ensuite, est-ce que cette zone va être choisie par RTE et puis tout le staff qui est autour actuellement ? Et est-ce que le lauréat devra absolument se conformer au choix qui a été fait ? Parce que quand on nous dit qu'en fait, plus le câblage sera long, plus ce sera cher, est-ce que si c'est une zone est déterminée, qu'elle ne bouge plus, OK, mais est-ce que le lauréat peut, lui, par après changer cette zone en se disant : « Je veux aller au plus court parce que ce sera moins cher » ? Je me posais cette question, je ne sais pas.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, très bonne question, je vais vous laisser peut-être répondre à cette question.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

L'objet du débat, les questions qui sont posées au débat, ce quelles sont les zones les plus favorables pour l'implantation du premier parc et du second parc, et pour le raccordement mutualisé. Voilà les questions qui sont posées. Donc suite aux débats, et suite au bilan qui sera produit par la CPDP, en fait, la ministre en charge de l'Énergie va faire le choix d'une zone globale. Donc cette zone sera assez large, encore, elle sera moins large que ce qu'on a là, mais elle sera encore assez large. Et donc c'est ensuite le lauréat qui sera sélectionné qui va, à l'intérieur de cette zone, continuer la concertation, finalement, avec l'ensemble des acteurs, que ce soient les pêcheurs ou les autres usagers de la mer pour déterminer plus finement l'implantation des parcs. Et en même temps, RTE va continuer à concerter ce qu'on expliquait en début de réunion avec la concertation Fontaine, concerter avec l'ensemble des acteurs pour le fuseau de raccordement en mer et à terre. Donc on est dans un format d'entonnoir, on commence par une zone très large puis on affine au fur et à mesure.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Et pour répondre plus précisément, peut-être par rapport à la CPDP, c'est sûr que nous, on va faire un compte-rendu, et non pas un bilan, et la CNDP va faire un bilan. Donc nous, CPDP, on va faire un compte-rendu, c'est-à-dire qu'on va faire état des débats qu'il y a eu, des propositions qu'il y a eues, etc. Et après, ce sera en fait effectivement au ministre, à la ministre de faire un choix qui pourra être différent ou pas de celui qui, peut-être, aura émergé du débat public et d'expliquer pourquoi les raisons de ce choix. Donc c'est vrai qu'on ne sait pas dire à l'avance ce qu'il en sera. Mais a priori, voilà, on peut croire que si on a organisé ce débat public et posé cette question-là au public, voilà, on peut croire qu'à un moment donné, les propositions qui seront faites dans le débat public et qui pourront émerger seront prises en compte, mais on ne peut pas l'affirmer aujourd'hui. Voilà.

Monsieur, allez-y.

Intervenant non identifié

C'est plus une question, encore. Le poste intermédiaire de compensation doit être, si j'ai bien compris, compte tenu de la distance des 35 km, assez près du littoral. Or, j'observe qu'il y a beaucoup de mitage près du littoral, est-ce qu'il y a par exemple des permis de construire, des contraintes à respecter par exemple d'éloignement des zones d'habitation, etc. ? Un peu comme une éolienne ne doit pas être à 500 m, si je ne dis pas de bêtises, est-ce que pour un poste de cette nature, qui est quand même assez visible, vous devez vous éloigner des maisons d'habitation ? Deuxième question, qui est complètement autre, existe-t-il ou non un rayonnement quelconque des câbles une fois qu'ils sont soit sur la mer, donc ensouillés, soit sur la route ?

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, je vous laisse...

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Oui, sur la première... Je ne sais pas si vous voulez répondre à la première question, Madame ALVAREZ ?

Mme Fabienne ALVAREZ, directrice d'études – Géonomie

Simplement pour dire qu'il n'y a pas de distance réglementaire comme pour une éolienne où il y a une obligation d'éloignement de 500 m par rapport à une habitation. Là, pour un poste électrique, ce n'est pas le cas. Mais par contre, dans les faits, on va rechercher un emplacement qui soit à l'écart des habitations autant que possible, et il faut préciser qu'il y a des études acoustiques qui sont faites par la suite et qu'il y a des seuils à respecter, et RTE devra se conformer à ce seuil, des seuils à ne pas dépasser au niveau décibels. Mais réglementairement, il n'y a pas comme pour les éoliennes.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

La seconde question, c'était : est-ce qu'il y a un rayonnement ? Il n'y a pas de rayonnement en tant que tel, mais il y a ce qu'on appelle des champs électriques et magnétiques de très basse fréquence. Là, on est à 50 Hz, on est très basse fréquence quand on compare à un téléphone portable ou un appareil de type IRM. Donc il y a des études qui ont été menées sur le sujet, quels sont les effets de ces champs électromagnétiques sur la santé, à la fois des humains et des animaux en mer et à terre ? Sur la partie terrestre, on a beaucoup, on a 40 ans de recul d'études épidémiologiques, biologiques qui nous permettent de dire qu'il n'y a pas d'effet. Sur la partie maritime, en revanche, c'est plus nouveau. Il y a encore des études en cours, et notamment l'impact sur les Elasmobranches, les requins par exemple, qui s'orientent à l'aide des champs électriques, sont toujours en cours d'investigation. RTE mène et finance beaucoup d'études sur le sujet pour y voir plus clair, et on surveille de près le retour d'expérience des parcs et des raccordements à l'étranger pour voir s'il y a effectivement des effets observés ou pas.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord, merci. Alors, nous allons, le temps passe très vite, nous allons devoir conclure puisqu'il y a déjà, on a déjà dépassé de 10 minutes donc cet atelier. Donc si je retiens un peu, pour le monsieur qui devra faire la restitution, vous avez posé, certains d'entre vous ont posé des critères, suivre les axes routiers, les axes SNCF, plutôt privilégier les friches au niveau de la zone d'atterrage, peut-être éviter le plus possible les zones Natura 2000 ou les zones sensibles faune/flore, oui, voilà, et après, donc pour le comité des pêches notamment, l'implantation du site en mer doit être prioritaire par rapport au choix de la zone de raccordement, doit être prioritaire, déterminante.

D'accord. Après, est-ce qu'on a réussi à dégager les zones de cette discussion ? Oui, alors attendez, on va vous apporter un micro. Merci.

Mme Chantal HOLZHAUER, citoyenne

Est-ce qu'on peut mettre, pour la zone E, ce dont on a parlé tout à l'heure avec Madame, avec le phénomène d'érosion et d'accrétion ?

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, zone E, qu'est-ce que vous souhaitez que j'écrive, du coup ?

Mme Chantal HOLZHAUER, citoyenne

Phénomène d'érosion et d'accrétion

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Qui serait plutôt négatif, enfin, voilà, qui serait plutôt, qui nous indiquerait plutôt qu'il ne faut pas aller sur cette zone-là.

Mme Chantal HOLZHAUER, citoyenne

Qui peut aller de 1 m à 1,50 m, en hiver notamment.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Alors, est-ce que selon vous, on peut dégager une zone ou plusieurs de ce temps de travail ? Ça paraît... Je vous dis mon sentiment, ça paraît compliqué de pouvoir, là, dégager une zone. Il y a un certain nombre de personnes qui ne se sont pas exprimées, je suis très mal à l'aise pour sortir une zone. Je ne sais pas ce que vous en pensez, je vous laisse...

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Je trouve que ce qui est le plus intéressant, finalement, ce sont les critères qui ont été énoncés par les participants ce soir, suivre les routes, les infrastructures existantes, trouver des opportunités de terrain qui se libèrent, des friches, donc tout ça, on a eu des informations intéressantes et des critères exprimés par les participants qu'on va regarder. On va approfondir ça dans les études qui vont venir. Et puis dans la suite du projet, de toute façon, quelle que soit la zone choisie, on reviendra vers les habitants, les citoyens de ces zones pour discuter plus en avant et affiner le projet. Donc j'ai trouvé que c'était des résultats intéressants.

Intervenant non identifié

Moi, je rajouterai quand même une ligne, simplement, c'est au moins s'appuyer si possible sur les installations existantes.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

On l'a bien noté.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, aussi, exactement.

Intervenant non identifié

Elle est importante, celle-là, parce que si on peut éviter d'utiliser 10 ha de terrain, ce serait quand même bien.

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Tout à fait.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Tout à fait.

Prenez les documents

Mme Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme – RTE France

Les documents sont pour vous, vous pouvez les garder.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord. Écoutez, je vous remercie. On va se donner rendez-vous dans la grande salle, là où nous étions tout à l'heure. Et puis donc on va rapporter, et on pourra avoir une petite discussion aussi sur les résultats de chacun. Merci.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Alors, je vous propose, pour ne pas trop tarder, vous savez sans doute que le président annonce un confinement à partir de vendredi avec des modalités un peu plus souples que le précédent, mais pas de réunion rassemblant beaucoup de monde, donc on va vous le confirmer, mais il semble bien que nous ne pourrions pas faire les réunions prévues la semaine prochaine. On va regarder, on s'y attendait, nous avons une réunion demain matin avec Madame JOUANNO en visio sur les conséquences pour tous nos débats, donc nous vous tiendrons informés de tout cela.

Donc nous avons travaillé en groupe, je vais proposer... Donc je remercie les deux personnes qui ont accepté de rapporter les travaux des deux groupes, je leur propose peut-être de venir à la tribune nous parler ou nous rendre compte de ce qu'il s'est dit. On commence par la salle Orient ? La salle Orient, et après, on passera à la salle Colbert.

Intervenant non identifié

Il a été convenu que l'idéal était de s'appuyer sur certains critères, et en particulier des critères d'économies foncières de suivi des axes routiers, d'utiliser des friches plutôt que des terres agricoles, d'éviter les zones Natura 2000 et que l'implantation, également, à la longueur du câble et l'implantation du câble en mer qui est un problème pour que les pêcheurs puissent continuer leur métier. Donc du coup, on arrive au fait que les zones D et E, qui sont très rocheuses avec une présence foncière sur le littoral et des petites routes, étaient un peu plus compliquées. D'un autre côté, elles peuvent être très riches également sur le plan de l'estran. Les zones A, B et D, non, les zones A et B sont protégées, sont des zones à forte dynamique sédimentaire, donc avec un risque également qui a été évoqué pour le cordon, l'isthme de Quiberon, l'isthme de Penthièvre. La zone C est centrale et recueillait quelques-uns des critères qui ont été évoqués. La zone E, elle, a été « écartée », mais pour des raisons qui n'ont pas eu le temps d'être complètement examinées.

Donc la zone A, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire la zone de Quiberon, elle avait des avantages du point de vue des routes, mais la route de l'isthme de Penthièvre est susceptible d'être fragile, déstabilisée par des tempêtes dans l'avenir, donc il ne faut pas en rajouter par des travaux d'implantation tels qu'ils sont prévus. Enfin, c'est une idée qui a été évoquée, elle n'aura peut-être pas de confirmation scientifique.

Et la zone D a été présentée, car sans site Natura 2000, mais un peu plus tard, il a été évoqué qu'au contraire, elle pouvait avoir un point de sensibilité pour la faune et la flore. Voilà, pas de conclusions définitives.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Madame THOMAS, si vous pouvez peut-être, alors on n'a pas de paperboard, mais Madame THOMAS a pris des notes. L'atelier Colbert était un peu moins conclusif dans ses travaux, mais Madame THOMAS vous donnera quelques éléments sur les critères qui ont été évoqués au cours de notre discussion.

Mme Sophie THOMAS

Alors oui, du coup, nous, on n'a pas évalué en fonction des zones, en fonction des 5 sites suggérés. Il y a eu plusieurs questions, l'idée étant d'évaluer les points les plus pénalisants de ce projet. Je vais faire court, parce qu'on l'a déjà dit tout à l'heure, la problématique des territoires sur la question de l'évolution démographique et de la concertation a été suggérée, sachant que des outils, notamment sur de la mise en compatibilité et des déclarations d'utilité publique, pourront permettre de résoudre certains problèmes. Des questions sur le type d'installation pour le poste de compensation, notamment. Plusieurs suggestions ont été faites sur le type d'aménagement avec des sols végétalisés, et notamment les compensations agricoles et forestières sur des exemples sur l'aspect fragmenté des compensations sur les milieux.

Dans une deuxième partie sur les principaux critères et enjeux sur le prélèvement foncier, sachant qu'on est sur un besoin en surface de 10 ha entre le poste de compensation et le poste de raccordement, il a été suggéré d'avoir un lieu extensible pour le poste de raccordement avec donc une zone préférentielle à déterminer pour le milieu, sachant qu'une étude plus fine sera mise en place lors des concertations avec l'aspect agricole et humain sur lesquels les ateliers, sur lesquels ils se porteront plus précisément. Deux zones plus sensibles ont quand même été évoquées, la zone A et la zone E, les documents d'objectifs seront évalués pour chaque territoire. Un élément a été mis en avant sur le fait que rien n'interdisait le passage des câbles dans des zones dites sensibles, sachant qu'il y aura forcément des évitements sur les cours d'eau et les zones de protection de biotope.

Globalement, l'idée qui est ressortie, la principale idée, c'était donc d'imaginer un tracé préférentiel par territoire avec des pondérations en fonction de l'état initial de l'environnement, l'exemple du secteur A avec des milieux plus ou moins importants qui pourraient être identifiés. La réponse qui a été faite, c'est que la concertation Fontaine permettra de valider cette idée ou ce tracé qui pourrait être envisagé. Voilà.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. C'est toujours difficile de faire la synthèse d'une réunion qui est toujours un peu décousue, je vous remercie de ce travail qui va nous permettre, en tout cas éclairant, j'espère, pour RTE.

Alors notre programme prévoyait une deuxième séquence d'échange avec la salle, de questions/réponses. Il est déjà 20h34, donc nous pouvons avoir quelques questions, mais en nombre extrêmement limité. S'il y a des questions qui se posent, on peut vous donner la parole avant de conclure. Pas de questions, bon, je pense que c'est raisonnable.

Donc je voulais simplement vous dire, donc d'abord vous remercier de votre participation dans ces circonstances un peu compliquées pour tout le monde. Vous êtes tout de même venus, je vous en remercie. Je pense que nous avons avancé sur un sujet qui n'est pas le plus directement important, je dirais, s'agissant du sujet que nous traitons. Néanmoins, il fallait que nous en parlions, donc je pense que c'est une bonne réunion. Nous allons lancer une consultation, nous avons prévu de lancer une consultation sur la localisation du parc avec des outils informatiques très simples sur Internet, donc on va solliciter tout ce que nous avons identifié comme ayant participé à nos réunions, et nous allons ajouter un petit chapitre qu'on avait déjà prévu plus sur le mode qualitatif, mais on va essayer de le remanier un peu plus quantitatif de façon à pouvoir compléter justement ce sondage sur l'aspect raccordement à terre et zone de raccordement. Nous avons des éléments qui sont très complets, qui ont été préparés par RTE. Donc on les mettra en référence, et chacun pourra, dans le calme de son domicile, derrière son écran, y réfléchir, passer tous les critères et puis éventuellement compléter les réponses qui ont été faites ce soir. Voilà, je voulais vous indiquer ce point-là.

Donc ce n'est pas vraiment utile de parler des réunions qui vont venir, puisque nous sommes obligés de remanier notre dispositif pour les réunions qui restaient à tenir. Il y en avait quand même 5 ou 6, et

en particulier beaucoup la semaine prochaine. Nous avons un point avec la Commission nationale, donc Madame JOUANNO, demain dans la matinée, et nous ferons un communiqué demain dans l'après-midi au vu de ce qui aura été décidé sur les dispositions que nous allons prendre pour mener ce débat à bien, malgré tous les vents contraires que nous avons traversés depuis le début de cette aventure.

Voilà, je pense que nous pouvons mettre un terme à notre réunion sur ces propos. Monsieur QUENTEL, une question ? Alors, une dernière question. Si on peut vous apporter un micro, si vous pouvez ne pas le prendre...

M. Armand QUENTEL, comité national des pêches

Non, je voulais simplement vous en remercier, tous ceux qui sont présents. Je rappelle que là, on parlait au début de décisions d'opportunité du projet. Pour la pêche, c'est une évidence qu'il est opportun d'évoluer d'un fonctionnement basé sur les énergies fossiles vers un fonctionnement qui se veut tout à fait sur du renouvelable. Donc l'opportunité, pour nous, on ne la discute pas, on avait déjà adhéré dans l'idée dans le cadre de la Conférence régionale mer et littoral. Par contre, le point le plus important, si je puis dire, c'est comment va s'exécuter, va se faire ce vivre ensemble sur ce territoire, sur la mer, entre les porteurs de projets et la pêche qui est une activité historique. Donc quelque part, le deuxième point, c'est vraiment le consentement. Quand on fait un mariage, on vous demande : « Consentez-vous à prendre pour époux ou épouse telle ou telle personne ? », hélas, c'est un petit peu le même point sur le consentement, comment il va se dérouler, et là, si j'ose dire, quelle va être la dot de la mariée ? Parce que voilà, on lâche quelque chose, on voit comment ça se passe. C'est un peu humoristique, mais c'est exactement le sens. Comment il y aura des compensations, en quelques sortes, qu'est-ce qui sera amené pour que personne ne perde de trop et que pour la pêche, ce ne soit pas simplement du perdant/perdant ? C'est un point qu'on n'a pas encore évalué, dont on n'a pas encore vraiment débattu, dont on n'a pas débattu, et pourtant, c'est là, le point essentiel. Et si on ne le résout pas, forcément, on va au conflit.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Je vais éviter d'exprimer ma frustration, mais nous avons deux réunions sur les usages de la mer qui avaient pour vocation précisément d'évoquer ce genre de sujets que vous soulevez, Monsieur QUENTEL. Donc cette réunion-là, elle n'est pas annulée, elle aura lieu sous des formes que nous allons imaginer. Nous ne pensons pas, en particulier vis-à-vis de votre profession, les pêcheurs, qu'il serait opportun de faire des réunions sur Internet ou avec Zoom, il vaut mieux avoir des discussions en vis-à-vis donc il faut vraiment qu'on regarde les possibilités que nous aurons. Ça sera probablement un délai supplémentaire pour notre débat, mais je pense qu'il faut aller au fond des choses sur ces aspects qui sont absolument fondamentaux.

Voilà, je vous remercie. Restez à l'écoute, nous allons communiquer pour la suite de notre débat. Merci, bonne soirée.